

la terre

DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Port payé à Québec

VOL. XLIV - No 39 Montréal, 4 décembre 1974



**FEDCO répond à
ses détracteurs**

page 6

Les provendes

**La pénurie se confirme
Aucun règlement en vue**

page 16



Photo ministère de l'Agriculture d'Ontario

**Les principales décisions
du 50e congrès UPA**

- mise en marché page 7
- coûts et revenus page 8
- syndicalisme-enseignement page 9
- aménagement page 10



L'opinion rurale

Lettre au ministre de l'Agriculture

Monsieur Toupin,

Depuis quelques semaines, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts. Dans tous les milieux de la société, bien des commentaires ont été faits sur les événements qui ont eu cours en milieu agricole. Chacun peut bien les évaluer à sa façon. C'est son droit. Les uns trouvent malheureux que l'on ait été jusqu'à imoler des bêtes. D'autres se demandent si ces manifestations ont vraiment porté fruit. A ces derniers, je réponds oui et non. Je m'explique.

Je dis que les manifestations ont porté fruit quand je considère la reconnaissance officielle par le gouvernement du principe qu'à l'intérieur de ces coûts de production, le producteur sera considéré comme ayant droit à un revenu équivalant à celui de l'ouvrier spécialisé. Il demeure que dans l'application pratique de cette reconnaissance, on peut s'attendre à rencontrer bien des contraintes.

Les manifestations n'ont pas porté tous les fruits qu'on en attendait malgré que le gouvernement ait versé quelque vingt millions de dollars à être partagés entre les groupes de producteurs concernés pour leur permettre de survivre cet hiver et de récupérer une partie des pertes subies à cause de l'affaissement des prix payés aux producteurs pour leurs bovins. Sur ce point, mon point de vue rejoint celui de dizaines de producteurs avec qui j'ai discuté du résultat de la rencontre avec le Cabinet des Ministres du Gouvernement du Québec, à laquelle rencontre, j'ai moi-même participé.

Ici, je me réfère à un aveu que vous vous êtes dit prêt à faire publiquement à savoir que vous vous seriez trompé en programmant comme vous l'avez fait depuis quelques années la promotion de la production de la viande bovine au Québec.

Non, Monsieur le Ministre, vous ne vous êtes pas trompé. Cette production a sa place ici comme ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

Là où vous faites erreur, c'est lorsque vous avouez votre impuissance devant la situation présente, ou que vous invoquez le fait que si vous interveniez, pour faire entendre raison à ces institutions ou compagnies aux appétits tou-

jours insatisfaits (ce qui est prouvé), cela deviendrait de l'économie dirigée.

Nous ne sommes pas d'accord avec vous, car l'expérience nous prouve que en acceptant d'intervenir qu'en distribuant des millions, c'est une solution bien sûr, mais qui demeure superficielle car le problème reste foncièrement le même.

La plaie, dont la très grande majorité des citoyens souffre, est l'ambition démesurée du profit de ces compagnies. Nous reconnaissons qu'elles ont leur raison d'être. Qu'elles soient à caractère régional, provincial, national, ou multinational, tous les moyens sont bons pour atteindre leur fin: légère surproduction, rareté, parfois artificielle, non-respect de certaines ententes ou règlements, importation, entreposage, spéculation. Ceci contribue à perturber ou à mettre en péril les programmes de production que votre ministère, avec la meilleure volonté du monde, travaille à mettre en place, pour atteindre un degré d'auto-provisionnement suffisant en production agricole et ainsi diminuer notre dépendance à ce chapitre.

Il est bien évident que le système est mis en cause. Considérant que comme les individus, il a ses qualités et ses défauts, c'est à vous et au Gouvernement du Québec, même s'il oeuvre au sein d'une confédération, de créer des précédents qui pourraient être imités par d'autres en mettant en place des mécanismes de contrôle desquels résulterait une revalorisation de ce système de telle sorte que chaque palier de production, de transformation, de distribution du secteur agro-alimentaire ou autre puisse toucher la juste part qui lui revient dans cette économie capitaliste.

Monsieur le Ministre, si vous mettez en doute ce que j'avance dans cette lettre ouverte, je vous inviterais à participer à une réunion où les producteurs de ma région pourraient à leur tour vous faire part de leurs opinions.

En posant des gestes comme ceux-là, et sachant bien ce que cela peut comporter pour un Gouvernement, il est certain qu'un climat de confiance serait placé à celui de l'incertitude qui prévaut actuellement dans le monde agricole.

Ce sont des mesures socialisantes certes, mais qui ont davantage leur raison d'être en période de crise, et qui pourraient mettre un frein aux ambitions démesurées du capitalisme trop souvent étrangleur.

Adopter une attitude comme celle-là serait bénéfique pour toute la société et tout à l'honneur de nos gouvernants dont nous aurions raison à juste titre d'être fiers.

Ludovic Pelletier,
président de la
Fédération de l'UPA
de Saint-Hyacinthe.

Agriculture et contrôle des importations

L'UPA s'en prend au Fédéral et elle a raison, quand il s'agit d'importations. Que peuvent les plans conjoints et les coopératives du Québec, sans contrôle des importations? Surtout quand on sait l'attitude des géants de l'alimentation, face aux produits de l'agriculture québécoise, qu'ils ruineraient sans aucune hésitation pour faire "plus d'affaires".

Les Américains se sont enrichis en contrôlant les importations, pourquoi ce qui s'est avéré excellent pour eux ne le serait-il pas pour nous? Tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen de combattre leur dumping empoisonné, nous resterons des fermiers colonisés.

Le monde entier doit contrôler les importations des produits agricoles afin qu'elles se fassent tant au profit des

consommateurs qu'à celui des producteurs et non pour enrichir ceux qui s'occupent des différentes phases de leur distribution.

Comment expliquer que grâce à la connivence du gouvernement fédéral, la plupart des légumes entrant au Canada soient exempts de taxe à l'année longue, alors que ces mêmes légumes en-

voyés aux États-Unis sont taxés 17 1/2% toute l'année.

Si nous attendons après Ottawa pour aider notre agriculture, les Américains s'empareront de nos terres, comme ils le font dans d'autres secteurs de production.

André Laffitte, maraicher,
Ste-Clothilde

Une révoltée contre les gouvernants

Comme tout lecteur de la TCN, je veux apporter mon opinion sur les contestations qui se passent un peu partout sur les routes de la Belle Province.

Qu'apporte le gouvernement du Québec pour l'agriculture, rien. La direction de ce gouvernement sous l'administration Bourassa-Toupin c'est pas grand chose. Ce qui compte pour eux ce sont les sports, le Bien-être social, ils aiment mieux payer les gens à ne rien faire que supporter ceux qui sont nécessaires pour la vie des autres par l'alimentation.

Je suis épouse de cultivateur et toute la famille travaille 7 jours par semaine. Pour toutes ces heures de travail, on nous ridiculise. Quand on entend parler Toupin qui veut être "dur" avec les cultivateurs... se montrer ferme. Quel culot possède-t-il? On tue de jeunes bovins, on appelle ça des massacres, eh bien, moi je trouve cela très bien. Si c'est la seule façon de se faire comprendre.

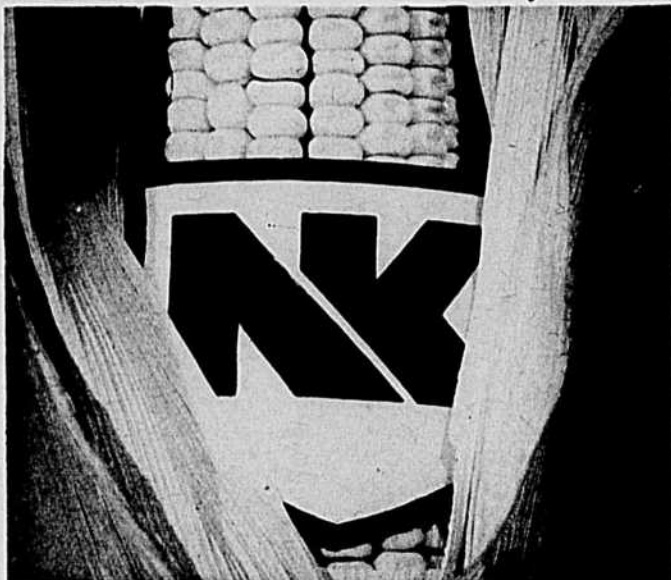
Après ça, on se fait dire par les "mal peignés" de la Semaine Verte, l'émission du dimanche que les cultivateurs braillent pour rien, car, selon eux, les intermédiaires ne font pas de profits tant que ça. Qu'ils viennent donc nous le dire à notre figure, que l'intermédiaire

ne nous mange pas. Nous vendons notre boeuf à un prix ridicule de 32 à 40 cts la livre, alors que cet intermédiaire le vend entre \$1.25 et \$1.50 la livre, tout dépend du morceau que le consommateur choisit.

Toupin serait-il capable de venir nous remplacer ne serait-ce que deux semaines? Je lui montrerais ce qu'il faut pour nourrir le bétail et ce qu'il en coûte. Non, il aime mieux faire comme le gros chien Berger, japper quand on le taquine et quand on le regarde, il ne sait que bouger la queue. Toupin est un incapable pour notre ministère de l'Agriculture. Ah, ils sont chiâcleux les cultivateurs, ils en ont assez de se faire tondre. Sachez-le. Nous travaillons comme des forçats pour vous faire vivre de nos taxes.

Mme M. St-Pierre Témiscouata

Brevets d'invention
Marques de Commerce
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue Drummond
Montréal 107 — 288-2152



supervedette™ PX442

Maturité de 85 à 90 jours
2700-2800 unités thermiques

Le PX 442 est un hybride triple, classé excellent comme qualité de tige, tenue, qualité des épis, aptitude au séchage et facilité de récolte. Forte tolérance à l'agression ou stress, même en peuplement dense. Vous apprécierez ses tiges solides et ses racines profondes qui tiennent le coup jusqu'à la fin de la récolte.



Agrocentre®

Communiquez avec l'Agrocentre CIL le plus près de chez vous.

Agrocentre **CIL**

C.P. 243, **St-Hyacinthe**, Québec. Tél.: (514) 796-3360.

C.P. 339, **St-Pie**, Québec. Tél.: (514) 772-5140.

Agrocentre **CIL**

5 Massawippi, **Lennoxville**, Québec. Tél.: (819) 567-3464.

Agrocentre **CIL**

20 rue Turcotte, C.P. 454, **Victoriaville**, Québec. Tél.: (819) 758-8424

Agrocentre **CIL**

Agromart Farnham, 200 rue Comeau Nord, **Farnham**, Québec. Tél.: (514) 293-3131

Agrocentre **CIL**

Servicentre Harnois Inc., 531 Rang Sud, **St-Thomas de Joliette**, Québec. Tél.: (514) 759-1520.

Agrocentre **CIL**

Les engrais chimiques Ricard, 155 rue Ste-Anne, **St-Rémi de Napierville**, Québec. Tél.: (514) 454-3112.



Le seul hebdomadaire agricole
français d'Amérique

Fondé en 1929
Propriété de l'UPA

515, avenue Viger, Montréal H2L-2P2,
Tél.: 288-6141

DIRECTEUR:

Jean-Marc KIROUAC

RÉDACTEUR EN CHEF:

Pierre COURTEAU

RÉDACTRICE et MAQUETTISTE:

Mme Rosaline D.-LEDOUX

GÉRANT DE LA PUBLICITÉ:

J.-V. HENRY

Représentants à Toronto:

Colin C. King & Ass. Ltd.

32 ouest, rue Front, Toronto, Ont.



Composition Montage:
Rive-Sud Typo Service Inc.

Impression:
Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le mercredi de chaque semaine
Abonnement: 1 an, \$3; 3 ans, \$7; 5 ans \$10.

Chèque ou mandat.
Non responsable de l'argent

Dépôt légal — 3e trimestre 1974
Bibliothèque nationale du Québec
Enregistrement No 1051
Courrier de deuxième classe

L'assurance-récolte:

Un apprentissage trop long

Tout le monde sait que l'assurance-récolte en agriculture ne doit pas être une assurance-revenu ou un type de bien-être social déguisé; mais il ne faudrait pas non plus que certaines personnes la considèrent comme une assurance pour les politiques agricoles.

Lors du dernier congrès général de l'UPA, les agriculteurs ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas pour l'immédiat un système d'assurance-récolte collective et obligatoire. En atelier, les délégués se sont prononcés massivement contre ce principe, alors qu'en plénière, ils ont demandé que l'UPA réétudie tout le système de l'assurance-récolte aussi bien au niveau individuel que collectif.

Il faut dire ici que les délégués étaient bien informés puisque la majorité des régions avait tenu des réunions d'informations sur le sujet. Il faut signaler aussi que les officiers de la Régie de l'assurance-récolte ont prêté leur concours afin de donner toute l'information nécessaire sur le nouveau projet de loi. On peut donc supposer que les congressistes savaient ce qu'ils voulaient, lorsqu'ils ont demandé un examen complet du système d'assurance-récolte.

Cette année, l'Union des producteurs agricoles est en mesure de se poser des questions si on regarde ce qui s'est passé dans le maïs-grain. Il y a environ 30 à 50 pour cent de perte de la récolte de maïs, à cause des gelées hâtives, ou si on prêche des semis tardifs. Au printemps, la Régie de l'assurance-récolte accordait, sans publicité, un délai de deux semaines pour ceux qui désiraient semer et qui avaient pris de l'assurance.

Ce délai était pourtant contraire aux recommandations du Conseil des productions végétales du Qué-

bec. Cet organisme, selon la Loi de l'assurance-récolte, doit conseiller la Régie et lui indiquer les dates limites de semis ainsi que les variétés à utiliser. Toutefois, ce n'est qu'un organisme consultatif. Le Conseil des productions végétales CPVQ est constitué d'hommes de science, universitaires ou fonctionnaires qui mettent en commun leurs recherches et qui sont là pour aider toutes les organisations qui en ont besoin, dont bien sûr, l'assurance-récolte.

Si les gouvernements financent des recherches, on peut supposer que cela doit servir à quelque chose. Le CPVQ dit: "Date des semis: des travaux effectués au Québec démontrent que le maïs doit être ensemencé le plus tôt possible au début de mai." Le maïs-grain semé en juin court beaucoup trop de risques de ne pas se rendre à maturité et il faudrait que l'assurance-récolte annule le contrat, lorsque les dates de semis sont trop avancées. Si la loi ne le permet pas, alors, il faut amender la loi.

On comprend pourquoi les agriculteurs se plaignent de l'assurance-récolte et certains ont raison de dire que c'est une assurance pour les moins bons agriculteurs, de la façon dont elle fonctionne actuellement.

La Régie de l'assurance-récolte doit terminer au plus tôt sa période d'apprentissage si elle veut que les agriculteurs acceptent des propositions comme l'assurance-obligatoire. Comme tout organisme qui prend des risques, il faudra qu'elle fasse une meilleure évaluation afin d'améliorer son efficacité et une façon de le faire c'est en suivant les recommandations du Conseil des productions végétales du Québec.

François DAGENAIS

Crédits additionnels de \$38.4 millions

Un budget supplémentaire de \$411.9 millions comportant des crédits de \$38.4 millions pour l'agriculture a été présenté le 28 novembre à l'Assemblée nationale par le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau. Au total, les crédits à la disposition du ministère de l'Agriculture sont portés à quelque \$162.4 millions pour l'exercice 1974-1975.

Ces crédits permettront notamment au ministre Normand Toupin de remplir son engagement de donner une subvention d'au moins \$15 millions aux éleveurs de bovins de boucherie et de bovins laitiers.

Cette subvention a été arrachée par l'Union des producteurs agricoles, à la suite de leur série de manifestations à travers la province depuis le mois dernier.

Compte tenu des difficultés qui peuvent se présenter d'ici la fin de l'exercice financier, le gouvernement a décidé en outre d'ajouter \$10 millions dans un fonds de stabilisation des revenus des producteurs agricoles, ce qui cor-

respond à une autre demande de l'UPA. Comme la loi à cet égard n'est pas encore présentée ou adoptée, il semble s'agir d'un fonds de dépannage pour permettre au gouvernement de parer les coups et d'éviter une contestation massive comme celle à laquelle il vient de faire face.

Cette somme pourrait, par exemple, servir à venir en aide aux producteurs de poulets et d'œufs, le cas échéant.

L'objectif à long terme est celui de la "nationalisation de la mise en marché agricole" et s'inscrit dans le plan agro-alimentaire rendu public récemment par M. Toupin. Au bout de la ligne, l'on vise à ce que les producteurs aient un revenu minimum garanti ou décent.

M. Toupin compte présenter avant Noël un projet de loi sur la stabilisation des revenus agricoles, projet qui serait étudié en commission parlementaire au début de 1975 et adopté ensuite par l'Assemblée nationale.

Au total, pour la commercialisation agricole, il y a \$28.4 millions de plus,

\$6.7 millions pour l'aide à la production agricole et \$2.9 millions pour le financement agricole.

Le reste des crédits additionnels à l'Agriculture seront affectés à l'accroissement de l'aide au financement agricole, à la mise en valeur des exploitations et au transport de la pierre à chaux, ainsi qu'à l'indemnisation des agriculteurs qui ont subi des pertes de récoltes non assurables suite à des inondations.

Ils serviront enfin à répondre à la demande croissante concernant l'assurance-maladie animale, le creusage de puits, l'hydraulique agricole et les travaux mécanisés.

Dans l'ensemble, les dépenses nettes probables pour l'exercice en cours atteindront \$6,645.9 millions, mais les revenus sont également révisés à la hausse et sont maintenant estimés à \$6,387 millions.

Ainsi, le déficit de \$275.1 millions prévu dans le discours du budget le 28 mars dernier devrait être réduit à \$258.9 millions.

D'après Le Devoir et Le Jour

Politique sur le boeuf

Le MAQ s'engage à soumettre un document écrit en réponse à la résolution du Congrès de l'UPA

La résolution du récent Congrès général de l'UPA concernant l'application de la politique québécoise d'assistance sur le boeuf a été présentée officiellement au ministère de l'Agriculture par les officiers de l'Union des producteurs agricoles, au cours d'une rencontre à Québec, le 29 novembre.

L'application de cette politique telle que définie par les congressistes a suscité de la part du MAQ des questions auxquelles ce dernier s'est engagé à répondre cette semaine, dans un document écrit.

Cette politique du ministère sera révisée dès jeudi le 5 décembre par l'Exécutif provincial de l'UPA qui siège également le lendemain, 6 décembre.

De plus amples informations seront fournies lorsque l'Exécutif aura pris connaissance du nouveau document.



Aide spéciale pour favoriser la consolidation des petites exploitations

Crédit spécial à l'acheteur admissible

En autant que le prix d'achat n'exécède pas \$30,000.00*

Subvention au vendeur admissible

Jusqu'à concurrence de \$3,500.00

Services de consultations rurales et de gestion agricole

Offerts aux agriculteurs intéressés au programme.

Service d'inscription

Régistres disponibles de vendeurs et d'acheteurs de petites exploitations.

*Pour les transactions complétées avant le 1er novembre 1974, le prix de vente ne doit pas excéder \$20,000.00

IMPORTANT — Avant toute décision concernant l'achat ou la vente d'une petite ferme, **consultez d'abord**: votre agronome local, ou le représentant de la Société crédit agricole, ou le représentant de l'Office du crédit agricole du Québec.

IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT!



Création prochaine

Un institut international des produits de l'érable

QUÉBEC — Un institut international des produits de l'érable, regroupant des personnes intéressées à cette production tant au Canada qu'aux États-Unis, sera formé d'ici peu afin de s'occuper des problèmes de mise en marché et de la recherche de nouveaux débouchés.

C'est ce qui ressort de la réunion à laquelle ont participé à Montréal, le 18 novembre dernier, près de soixante représentants des producteurs et des industriels de sirop d'érable, de même que des gouvernements concernés.

Organisée par le service de la Mise en marché du ministère de l'Agriculture du Québec, cette réunion, qui constituait en quelque sorte une première mondiale, avait pour but le regroupement des efforts de chacun en vue d'une meilleure planification de la mise en marché des produits de l'érable.

Les participants à la réunion ont donc étudié comment devrait se faire cette planification et ils ont confié à un comité, formé de cinq membres canadiens et d'autant d'américains, l'élaboration du programme de l'Institut international des produits de l'érable.

Ils ont par le fait même confié au futur Institut le mandat de s'occuper des problèmes de mise en marché à l'échelle nord-américaine et de la recherche de nouveaux débouchés pour les produits de l'érable.

On sait que la production acéricole, bien que limitée géographiquement au nord-est de l'Amérique du Nord, connaît de nombreux problèmes de mise en marché du fait de l'éparpillement des responsables: chaque état, chaque producteur même, s'occupant le plus souvent de vendre ses propres produits.

De plus, l'organisme international aurait pour rôle de contrôler les stocks résultant des grandes variations saisonnières dans la qualité et la quantité des produits, en plus de rechercher de nouveaux débouchés pour les produits de qualité inférieure.

La rencontre du 18 novembre était présidée par M. Jean-Pierre Potvin, spé-

cialiste des produits de l'érable au service de la Mise en marché du ministère de l'Agriculture du Québec. Le principal conférencier était M. Lawrence D. Garrett, économiste responsable de la mise en marché des produits de l'érable à la Northeastern Forest Experiment Station, à Burlington, station de recherche dont l'administration relève du gouvernement fédéral américain.

Le dernier-né du CPVQ: le comité d'acériculture

La disponibilité relative de la main-d'oeuvre agricole et le coût peu élevé du capital investi et de l'énergie utilisée ont longtemps permis à l'exploitant d'une entreprise acéricole de générer à la ferme des revenus parfois substantiels.

Cette époque est définitivement révolue. Les bouleversements socio-économiques qui modifient en profondeur le profil de l'agriculture québécoise risquent, à plus ou moins brève échéance, de plonger l'industrie acéricole dans des difficultés telles qu'il est même permis de craindre pour sa survie.

Conscient des problèmes que doivent affronter les producteurs de sirop d'érable du Québec, le ministère de l'Agriculture, par le biais du Conseil des producteurs végétaux du Québec, vient de favoriser la formation d'un comité chargé de l'étude de l'ensemble de la question.

Ce comité regroupe des spécialistes en acériculture des ministères de l'Agriculture et des Terres et Forêts, des chercheurs de l'université Laval, des représentants de l'industrie ainsi que des chercheurs du Centre de recherche de la Forêt Laurentienne du ministère fédéral de l'Agriculture.

L'équipe pluri-disciplinaire a reçu pour mandat de réviser et de rédiger des guides techniques par lesquels il serait possible de diffuser toute l'information nécessaire pour l'implantation de nouvelles techniques ou pour l'adaptation de méthodes traditionnelles aux conditions qui prévalent actuellement.

À peine âgé d'un mois, le comité d'acériculture a déjà mis en chantier la rédaction d'une dizaine de ces guides. Les premiers traiteront de sujets aussi divers que l'aménagement sylvicole ou forestier de l'érablière, des méthodes correctes d'implantation d'un système de collecte sous vacuum, d'un exposé sur les méthodes de fabrication du sirop, tire et autres produits de l'érable. On traitera également de certaines méthodes pouvant faciliter la commercialisation de ces produits à la ferme.

La volonté d'apporter dans les plus brefs délais les meilleures solutions aux problèmes actuels ainsi que le dynamisme dont font preuve les membres de ce comité, sont des gages intéressants pour l'avenir. Ils permettent d'espérer que cette industrie (presque exclusivement québécoise) puisse non seulement survivre, mais se développer et projeter hors frontières l'image d'un Québec soucieux de développer une de ses belles richesses naturelles.

Gaston Allard,
président du comité d'acériculture.

Avis aux producteurs de soya

Les prix offerts par Agrabec pour la récolte de 1974 viennent de faire l'objet d'une entente

QUÉBEC — La direction du ministère de l'Agriculture du Québec tient à informer les producteurs de soya que des représentants des producteurs agricoles, du ministère et de la compagnie Agrabec sont parvenus à une entente quant au prix que paiera cette compagnie pour les fèves soya récoltées en 1974.

Aux termes de cette entente, le prix payé aux producteurs qui livreront leur récolte de fèves soya à cette compagnie sera celui de l'option de janvier 1975 à la fermeture de la bourse de Chicago la veille que le producteur aura effectué sa livraison à la compagnie Agrabec. De ce prix, il faudra toutefois retrancher un escompte de \$0.20 le boisseau.

Un producteur de soya qui livrera, par exemple, sa récolte à la compagnie le 4 décembre prochain se verra offrir le prix de l'option de janvier 1975 à la fermeture de la bourse de Chicago le 3 décembre, moins un escompte de \$0.20 le boisseau.

La direction du ministère tient également à rappeler aux producteurs de soya que la compagnie Agrabec reçoit des livraisons depuis le 25 novembre dernier. Toutefois, ceux qui désirent vendre leur récolte à cette compagnie et qui n'ont pas encore entrepris de démarches ont jusqu'au 13 décembre prochain pour livrer leurs fèves soya en vrac à l'adresse actuelle de la compagnie, au 2210 rue Notre-Dame est, à Montréal. Les producteurs peuvent se présenter à cet endroit de 9 heures de l'avant-midi à 4 heures de l'après-midi.

On souligne de plus aux intéressés que les prix payés aux producteurs québécois sont en fonction d'une fève classifiée "Canada no 2" ou mieux, à 14% d'humidité et propre. Le tableau qui suit indique la base sur laquelle seront déterminées les pénalités relatives à la qualité des fèves soya:

Fève soya no 2 ou mieux:
aucune pénalité
Fève soya no 3:
pénalité de 1½% du prix payé pour la fève
Fève soya no 4:
pénalité de 3% du prix payé pour la fève
Fève soya no 5 et échantillons:
à négocier avec Agrabec au moment de la livraison.

On invite enfin ceux qui désirent obtenir de plus amples informations sur les modalités de livraison ou sur les prix à communiquer avec leur bureau de renseignements agricoles.

QUÉBEC — Le Comité consultatif en machinisme agricole, dont le secrétaire est le nouveau médiateur de plaintes, M. Bertrand Pelletier, a procédé à un sondage pour tenter d'évaluer l'efficacité du système de dépannage d'urgence instauré à la fin du printemps.

Dépannage d'urgence

Ce système de dépannage, mis en place par le Comité consultatif avec la collaboration de l'Association des vendeurs de machines agricoles, permet à l'agriculteur de se procurer des pièces ou même de faire effectuer une réparation d'urgence au cours de la fin de semaine, principalement lors de la période des semences et des récoltes.

Le vendeur offrant le service se réserve toutefois le droit de charger un montant de \$10, en plus du coût des pièces, pour compenser les frais additionnels et décourager les abus.

Accueil favorable au système

Le Comité consultatif a fait parvenir un questionnaire d'enquête à 206 concessionnaires membres de l'Association des marchands de machines agricoles du Québec. De ce nombre, 60 ont répondu au questionnaire.

Selon les réponses reçues, le tiers des concessionnaires participeraient au programme, tandis qu'un nombre presque aussi grand fournirait un service d'urgence en dehors des cadres du système de dépannage.

Si l'on présume que les concessionnaires ayant répondu au questionnaire reflètent bien l'ensemble du groupe, on peut conclure que les trois cinquièmes d'entre eux offrent à leurs clients un système de dépannage d'urgence et continueront à l'offrir.

Enfin, parmi les 23 vendeurs qui ne donnent aucun service en fin de semaine, six ont émis l'intention d'adhérer au système l'an prochain.

L'agriculture... aujourd'hui

L'émission "L'Agriculture... aujourd'hui" diffusée à chaque jour de la semaine sur votre station de radio locale, vous présentera les 5 et 6 décembre prochains monsieur Réal Martineau, chef des stations de Recherche au ministère de l'Agriculture du Québec. Il sera alors question des projets de recherche en cours dans les différentes stations du Québec.

Par ailleurs, la semaine du 9 décembre sera consacrée à l'acériculture et à cette occasion monsieur Gaston Allard, ingénieur et agronome de la division de l'Acériculture et de l'Apiculture au ministère de l'Agriculture du Québec, nous parlera de la formation récente d'un comité spécialement conçu pour planifier le développement de l'industrie des produits de l'érable au Québec.

La classification des bovins laitiers au Québec

L'Association Holstein-Friesian du Canada, désireuse de poursuivre son travail d'amélioration du bétail canadien, offre à tous les éleveurs du Canada et plus particulièrement à ceux du Québec, son service de classification des animaux.

Ce service qui, jusqu'à présent, était uniquement réservé aux éleveurs membres de l'Association, est maintenant ouvert à tous les éleveurs de race pure de même qu'à tous ceux qui sont inscrits au programme NIP.

La réussite pour les éleveurs de bovins laitiers, soulignons-le, est intimement liée aux différentes politiques mises à leur disposition, telles que le contrôle laitier, l'insémination artificielle de même que la classification des animaux. Depuis quelque temps d'ailleurs, les éleveurs québécois peuvent avoir recours à l'insémination artificielle et au contrôle laitier pour un coût minime. L'Association Holstein-Friesian leur offre maintenant la possibilité de faire classer leurs animaux.

En effet, l'exportation est devenue très importante aussi bien pour les éleveurs de race pure que pour les éleveurs de vaches croisées, à condition toutefois qu'ils puissent fournir des informations sur leurs meilleurs sujets. Plus encore, le marché local continue d'être très intéressant pour les éleveurs. Voilà pourquoi, il est dans l'intérêt de tous les éleveurs de faire classer leurs animaux.

Les avantages de la classification

La classification des vaches laitières contribue directement et de diverses façons à l'amélioration du cheptel laitier québécois. En effet, elle permet tout d'abord aux éleveurs de mieux sélectionner leurs sujets au niveau de la conformation de l'animal. Il est en effet prouvé qu'un animal bien conformé est davantage susceptible de fournir un meilleur rendement et de prolonger sa période de productivité.

Par ailleurs, la classification permet également aux éleveurs d'obtenir une meilleure valeur marchande pour leurs animaux. En effet, et ceci vaut aussi bien pour le marché local que pour l'exportation, les acheteurs tiennent compte non seulement de la production en lait et en gras des vaches mais également de leur conformation, vu la relation évidente qui existe entre celle-ci et le rendement de l'animal. De plus, et des expériences l'ont prouvé, les meilleures productrices d'un troupeau, soit celles qui ont une longévité supérieure à la moyenne, sont généralement les sujets les mieux conformés.

Enfin, il faut souligner que la classification des femelles laitières contribue directement à la réussite du programme d'épreuve de progéniture des taureaux laitiers. En effet, ces derniers sont généralement jugés en fonction de la production et de la conformation de leur progéniture.

De plus, il est évident que la classification d'un plus grand nombre de femelles permettra d'obtenir de meilleurs résultats. Le ministère de l'Agriculture du Québec encourage d'ailleurs la classification des femelles qui sont issues des taureaux du Centre d'insémination artificielle du Québec en remboursant une partie du coût de celle-ci, soit un maximum de \$1.00 par animal.

L'Association Holstein-Friesian

Convaincue des avantages de la classification des femelles laitières, l'Association Holstein-Friesian, section Québec, désire informer tous les éleveurs québécois sur leur prochaine cédule de classification de même que sur les conditions d'inscription à celle-ci.

1. Éligibilité: Toutes les vaches laitières enregistrées et toutes les autres inscrites au NIP et ayant vêlé au moins une fois. Il est cependant essentiel que les sujets soient en lactation au moment de la visite de l'inspecteur afin que celui-ci puisse constater l'état de la mamelle.

2. Coût: Il en coûte actuellement pour cette présente inspection \$3.00 par sujet soumis à la classification avec un minimum de \$15.00 pour la visite de l'inspecteur. Si dans un troupeau, vous soumettez à l'inspecteur, deux sujets, il vous en coûte donc un minimum de \$15.00. Si vous lui soumettez dix sujets, il vous en coûte donc \$30.00, soit \$3.00 par sujet. De ce montant exigé, l'éleveur paie en totalité \$3.00 si tous les sujets soumis proviennent de taureaux particuliers. Cependant, pour tout sujet provenant d'un taureau CIAQ, le coût est de \$2.00, car le Centre d'insémination artificielle du Québec, paiera \$1.00 pour chacune des filles de leurs taureaux, soumis à la classification.

3. Inscription: Les éleveurs de race pure recevront leur avis de classification en temps opportun. Toutefois, tous les autres éleveurs non-membres de l'Association Holstein-Friesian du Canada, section Québec, qui désireraient se prévaloir de ce service, devront se référer à la liste des comtés, à celle des secrétaires de clubs responsables pour ces comtés, de même qu'à la date approximative de la visite du classificateur dans chacune des régions avant de s'inscrire.

LISTE DES SECRÉTAIRES DE CLUB ET COMTÉS

Arthabaska - Wolfe - Mégantic - Frontenac	Claude Pepin, Warwick, R.R. 3, P.Q.
Iberville - Missisquoi - St-Jean - Napierville - Laprairie:	Marcel Beaulé, 250 Labelle, Iberville, P.Q.
St-Hyacinthe - Bagot - Verchères - Richelieu - Chambly:	Albert Desrosiers, 1070 Carignan, Douville, P.Q.
Stanstead - Compton - Sherbrooke: Huntingdon - Chateauguay - Beauharnois:	P.P. Cassidy, Ferme Expérimentale, Earle Templeton, Box 514, Ormstown, P.Q.
Nicolet - Yamaska: Beauce:	Claude Proulx, Nicolet Sud, P.Q. Mme Paul-Henri Labbé, R.R. 5, St-Georges Ouest Jean-Marie Boucher, 46 Delisle, Lévis, P.Q. Roger Soucy, St-Edouard, Cté Lotbinière, P.Q.
Lévis - Bellechasse - Dorchester - Québec - Montmorency: Lotbinière:	Rodney Duffy, South Durham, Cté Drummond, P.Q. Ghislain Duchesne, 106 rang St-Jean-Baptiste, Jonquière, P.Q. Mme André Bourassa, Box 220 Place Alexandre, Trois-Rivières, P.Q. Laurent Racette, St-Augustin, Cté Portneuf, P.Q. Roger Thériault, St-Valérien, Cté Rimouski, P.Q.
Richmond - Drummond Anglais:	Roger Normandin, St-Césaire, Cté Rouville, P.Q.
Chicoutimi - Lac St-Jean - Lapointe - Charlevoix - Roberval: St-Maurice - Maskinongé:	M. Denis Boisvert, 141 Notre-Dame, Champlain, P.Q. Réjean Lefebvre, 7e rang, Wickham, Cté Drummond, P.Q. Paul Jetté, 19 Grand Rang, St-Jacques, Cté Montcalm, P.Q. Kenneth Kilgour, P.O. Box 103, Shawville, P.Q. Bertrand Comeau, St-Alphonse de Granby, P.Q.
Portneuf:	Gérald Beaulieu, agr., C.P. 34, Dorion, P.Q.
Rimouski - Rivière-du-Loup - Matane Matapédia - Bonaventure - Gaspé - Témiscouata: Rouville:	Jacques Masson, 236 Ste-Germaine, Oka, P.Q. Joseph Gendron, R.R. 1, Montmagny, P.Q. George Clark, R.R. 1, St-Philippe d'Argenteuil
Champlain - Laviolette:	J.P. Perreault, Notre-Dame du Nord, P.Q.
Drummond:	Mme Fleurette Prud'homme, Thurso, P.Q.
L'Assomption - Berthier - Joliette - Montcalm: Pontiac-Gatineau:	J.H. Venneman, Brigham, R.R. 1, Cté Brome, P.Q.
Shefford:	
Vaudreuil - Soulanges - Jacques Cartier:	
Deux-Montagnes - Terrebonne:	
Montmagny - L'Islet - Kamouraska:	
Argenteuil:	
Abitibi-Témiscamingue - Rouyn Noranda:	
Papineau:	
Brome:	

CLASSIFICATION AU QUÉBEC

Repartition des groupes de visites	Date approximative
1 Arthabaska - Frontenac - Wolfe - Mégantic:	15 décembre 1974
2 Drummond Français - Nicolet - Yamaska - Lotbinière:	15 janvier 1975
3 Chambly - Bagot - Verchères - Richelieu - St-Hyacinthe:	1er février 1975
4 Rouville:	15 février 1975
5 Pontiac - Argenteuil - Deux-Montagnes - Papineau	
Labelle - Laval - Gatineau - Terrebonne:	20 février 1975
6 Jacques-Cartier - Vaudreuil - Soulanges:	10 mars 1975
7 L'Assomption - Berthier - Joliette - Montcalm - St-Maurice - Maskinongé:	15 mars 1975
8 Champlain - Portneuf - Laviolette:	25 mars 1975
9 Roberval - Lapointe - Montmorency - Lac St-Jean - Québec - Charlevoix - Chicoutimi:	10 avril 1975
10 Huntingdon - Chateauguay - Beauharnois - Laprairie:	15 avril 1975
11 St-Jean - Iberville - Napierville - Missisquoi - Shefford:	1er mai 1975
12 Brome - Stanstead - Compton - Sherbrooke:	10 mai 1975
13 Richmond - Drummond Anglais:	15 mai 1975
14 Lévis - Beauce - L'Islet - Dorchester - Montmagny - Bellechasse - Kamouraska:	20 mai 1975
15 Matane - Gaspé - Rivière-du-Loup - Matapédia - Témiscouata - Rimouski - Bonaventure:	25 mai 1975
16 Abitibi - Témiscamingue:	à venir

Hommage à la famille terrienne



La Fondation de la Famille terrienne a honoré, lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée au Salon de l'agriculture 1974, la famille Boly de Chicoutimi qui a été choisie la "Famille terrienne de l'année". Dans l'ordre habituel, on remarque la présence de M. Jacques De Brouin, président de la Fondation, les tenants du titre, monsieur et madame Raoul Boly, monseigneur André Cimicella, évêque auxiliaire de Montréal et madame Françoise Gaudet-Smet, secrétaire-publiciste de la Fondation de la Famille terrienne. Sincères félicitations aux gagnants!

Ce COUPON devra être expédié au secrétaire de l'Association Holstein des comtés par les éleveurs non-membres de l'Association Holstein-Friesian du Canada, Section du Québec.

M. le Secrétaire,
Je désirerais recevoir la visite du classificateur Holstein.
J'aurais à faire classer _____ sujets NIP.

Mon nom est:

(lettres mouillées)

Mon adresse est: Comté:

Mon numéro de téléphone est:

SIGNATURE:

Il est dans l'intérêt de tous les éleveurs québécois de faire classer leurs femelles laitières. Ils en seront les premiers bénéficiaires.

En réponse
à un mémoire
de l'APOQ

FEDCO justifie sa raison d'être et détaille ses divers coûts d'opération

N.D.L.R. — Le communiqué qui suit a été préparé par la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec en réponse aux allégations d'un groupe de producteurs qui contestent l'existence de l'Agence de vente. FEDCO justifie dans ce document ses coûts d'opération que l'Association des producteurs dissidents (APOQ) considère quant à elle prohibitifs. Ces précisions

ont été fournies jeudi dernier, lors d'une conférence de presse aux bureaux de la Fédération, à Montréal.

Depuis quelques années, certains producteurs québécois cherchent à profiter du système de mise en marché mis au point par la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec (FEDCO) sans accepter d'en partager les coûts. Leur nombre diminue de semaine en semaine. À peine en reste-t-il une quarantaine: leur volume de production est d'autre part bien en dessous des 50% qu'ils prétendent mettre en marché puisque Fedco manipule 50,000 boîtes par semaine sur les 65,000 présentement en circulation dans les régions que nous desservons.

C'est dire qu'en prenant la peine de relever les allégations de l'Association des Producteurs d'Oeufs Québécois, nous leur faisons beaucoup trop d'honneur. Si nous prenons cette peine, c'est que leur démagogie réussit malgré tout à jeter de la confusion dans les esprits et à distraire l'atten-

tion du public des vrais problèmes. C'est aussi qu'ils nous fournissent l'occasion de vous expliquer un certain nombre de points qui demeurent encore obscurs dans l'esprit du public.

Le mémoire de l'APOQ contient évidemment un certain nombre de vérités. Ce sont les faits que nous avons nous-mêmes dénoncés à maintes reprises. Malheureusement, ces aspects valables sont entrelardés de faussetés de sorte que les conclusions s'en trouvent évidemment biaisées.

Il serait trop long de relever toutes les erreurs et les demi-vérités que contient ce mémoire.

Le système de fonctionnement de FEDCO dit-on, serait trop coûteux. À l'appui de cette affirmation, l'APOQ laisse entendre que les producteurs paieraient 20 cents pour permettre à l'Agence d'exister. Rien n'est plus faux. Voyons donc leurs chiffres en détail. D'abord sur ce 20 cents, 11½ cents relèvent des frais de commercialisation. Ce montant concerne les opérations de classement et de transport, c'est-à-dire toutes les opérations nécessaires pour sortir l'oeuf de la ferme et l'amener à la chaîne de magasin chez le grossiste ou le détaillant. Avant que FEDCO n'obtienne par négociation des conditions uniformes et avantageuses à ce chapitre, les producteurs ont payé jusqu'à 18 cents, voire 23 cents pour couvrir ces frais de commercialisation. À vrai dire, les producteurs mécontents aimeraient bien retourner à l'ancien système alors que FEDCO n'exerçait aucun contrôle sur cette phase de la commercialisation. Leur véritable ambition est en effet de mettre la patte sur ces opérations intermédiaires pour en retirer de gros bénéfices. Si jamais un tel malheur survenait, il en coûterait beaucoup plus que 11½ cents aux producteurs.

L'APOQ impute à FEDCO 4½ cents au chapitre de l'imposition du plan national (CEMA) pour ses achats de surplus. Encore là, ce poste ne concerne pas les opérations de l'agence elle-même. FEDCO ne fait ici que percevoir le montant déterminé par CEMA, un peu à la manière du commerçant qui perçoit une taxe de vente. Notons en passant que ce 4½ cents constitue le record d'imposition enregistré depuis le début des opérations de CEMA. Ajoutons à la défense de l'office national que ce montant ne correspond pas à ce qu'il en coûte pour faire fonctionner cette agence, mais constitue avant tout des frais de prérequation.

Reste 4 cents sur les 20 cents que l'APOQ impute au fonctionnement de FEDCO dont ½ cent attribué aux frais d'emprunt. Soulignons d'abord que, contrairement aux affirmations du mémoire, le gouvernement provincial n'a pas en 1971 consenti un prêt conditionnel de \$400,000 mais versé à la Fédération cette somme sous forme de subvention. Il a en outre garanti un prêt de \$500,000 que remboursent présentement (capital et intérêt) les agriculteurs, à raison de ½ cent par douzaine d'oeufs. Rappelons à ce propos qu'en contrepartie, ils



ont reçu avant 1971 plus qu'ils auraient dû normalement recevoir. Il s'agit en somme du remboursement partiel d'une avance. Au cours de cette période, ils ont en effet encaissé 7 cents de plus qu'ils auraient dû percevoir, et remboursent aujourd'hui une partie de ce qu'ils ont alors perçu en trop.

Cet unique exemple illustre la façon avec laquelle l'APOQ manipule les faits pour les faire servir à sa cause. Il faudrait reprendre ligne à ligne tout le mémoire des producteurs mécontents. Le reste est en effet à l'avenant.

Ainsi, il est faux de dire que le Québec a capitulé en acceptant un quota provincial de production équivalant à 45% de son marché. De fait, grâce à une erreur fédérale de statistique, il faisait une bonne affaire et obtenait plus que sa part "normale", soit l'équivalent des ⅓ de son marché.

Il est faux de parler des "postes de mirage de la FEDCO" puisque seul le poste Mirage Métropolitain Inc. relève de sa juridiction. Il est faux de dire que le président et le vice-président sont élus par le conseil d'administration. De fait, l'assemblée générale toute entière voit à leur élection. (Le contraire serait-il vrai que la démocratie n'en serait pas bafouée pour autant).

Il est faux de dire que la présence de FEDCO a causé la disparition des petits producteurs. Deux mille sept cent soixante (2,760) ont voté au moment du référendum sur le plan conjoint. La Fédération n'en compte plus que 450. C'est que mille sept cents (1,700) autres ne participent pas au plan conjoint tout en ayant pu être appelés à voter au départ. Ils n'ont pas quitté pour autant la production mais ils ne commercialisent pas leurs oeufs et leur poulailler ne contient pas 250 pondeuses.

À ce propos, ajoutons qu'il est tout aussi faux de dire que FEDCO ne protège pas le petit producteur. Au contraire, elle encourage tous les producteurs ayant moins de 5,000 pondeuses à accroître leur production, de façon à pouvoir atteindre un stade minimal de rentabilité.

Advenant la disparition de Fedco, il est probable, comme tout le mémoire de l'APOQ tend au fond à le démontrer, que les lois sauvages de la libre concurrence permettraient aux Américains et aux Canadiens des autres provinces d'éliminer tous les producteurs québécois. Les producteurs mécontents eux-mêmes ne seraient plus là alors pour se plaindre.

*Ovila Lebel, président,
La Fédération des producteurs d'oeufs
de Consommation du Québec*

Rencontre entre l'UPA et la FCA

Une rencontre préliminaire aux prochaines assemblées nationales de la Fédération canadienne des producteurs de lait et de la Fédération canadienne de l'Agriculture se déroule, aujourd'hui (4 décembre) au secrétariat général de l'UPA avec des porte-parole de la FCA.

Les politiques du récent congrès de l'Union des producteurs agricoles relatives aux coûts de production, aux prix des produits agricoles et d'une façon particulière les politiques qui touchent les producteurs de lait de transformation et de consommation sont à l'ordre du jour de cette réunion.

M. Charles Munro, président de la FCA et MM. Dave Kirk et Bill Hamilton, respectivement secrétaire et secrétaire-adjoint de la Fédération nationale, profiteront de cette discussion avec les dirigeants de l'UPA pour élaborer une partie des résolutions qui seront éventuellement soumises aux délégués des provinces, au début de 1975.

Le député J.-M. Pelletier

On lui paie un abonnement à la TCN pour l'informer

Le député de Kamouraska à l'Assemblée nationale, M. Jean-Marie Pelletier, se plaignait récemment d'être mal informé en rapport avec les problè-

Augmentations dans la production mondiale d'orge et de maïs

Avec 7.1 milliards de minots pour 1973, la production mondiale d'orge montrait une augmentation de près de 12% sur celle de 72. La production nord-américaine avait diminué, alors que celle de l'Europe, de l'Asie et de la Russie avait augmenté considérablement. Le Département de l'Agriculture des États-Unis affirme que la production mondiale de maïs, estimée à 12.3 milliards de minots en 1973, avait augmenté d'environ 1 milliard de minots.

ERRATUM

L'UPA de Nicolet occupe de nouveaux locaux

La Fédération de l'UPA de Nicolet occupe depuis le 1er novembre de nouveaux locaux au 79, Place 21 Mars, à Nicolet. On prendra note par ailleurs que le numéro de téléphone demeure le même, soit 293-5838 ainsi que le casier postal, soit 99.

mes agricoles. C'est ainsi que le journal régional "Le Peuple" rapportait ce qui suit: "En terminant la conversation M. Jean-Marie Pelletier a voulu souligner le peu d'information que lui a transmis l'UPA de la région: Il est regrettable que l'UPA ne nous ait pas fait parvenir des documents complets et détaillés sur leurs demandes. Si nous avions eu de plus amples informations, nous aurions pu mieux défendre les droits des agriculteurs."

Dans le but d'informer régulièrement le député de Kamouraska, le Conseil d'Administration de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud a décidé à sa réunion du 13 novembre de payer au député Pelletier un abonnement de 5 ans au journal "La Terre de Chez Nous".



LES COOPÉRANTS
compagnie mutuelle d'assurance-vie

CHEZ NOUS C'EST RASSURANT

Assurance individuelle
vie, plan de capitalisation, rentes de retraite
enregistrées, analyse de succession

Assurance générale
par l'entremise de la compagnie
coopérative incendie et accidents
autorhobile, incendie
vol, responsabilité et protection de ferme

Assurance collective
vie, accidents maladie, régimes de retraite

Siège social
1259, rue Berri, Montréal H2L 4C7 Tél.: 849-2104



Textes rédigés en collaboration

par: Pierre COURTEAU
Rosaline LEDOUX
André CHARBONNEAU

LA MISE EN MARCHÉ

L'établissement des prix

"Il faut comprendre que le véritable sens de notre demande, c'est bien le salaire horaire de l'ouvrier spécialisé", cette phrase est revenue maintes fois comme un refrain lors de la discussion principale de l'atelier de mise en marché qui portait sur l'assainissement des prix au niveau des productions agricoles. M. Pierre St-Martin, président de la Fédération des producteurs de lait industriel présidait les débats, assisté de M. Maurice Mercier, directeur du service de la Mise en marché. Ils ont eu de la voix à faire pour orienter les discussions vers une prise de position ferme et unifiée.

Comme la TCN le rapportait la semaine dernière, les délégués ont adopté la position suivante en rapport avec le raffermissement des prix dans la production bovine: acceptation d'une formule d'aide temporaire du ministère de l'Agriculture du Québec pour permettre aux producteurs de garder leur bétail jusqu'au printemps. Ce qui signifie que les producteurs de bovins de boucherie et de bovins laitiers devront recevoir 30 cts la livre au lieu des 13 cts déjà prévus, comme mesure de compensation pour tout élevage de "baby beef". Pour la vache laitière et le veau, on demande que soient alloués 25 cts par 100 livres de quota de lait de transformation détenu par un producteur au 1er octobre 1974. Tout propriétaire de troupeau de 700 livres et plus qui a effectué des ventes entre le 1er juillet 1974 et le 31 janvier 1975 devrait recevoir 10 cts la livre (poids vif) pour obtenir un abattoir approuvé Québec ou approuvé Canada, ou pour tout animal vendu avec preuve équivalente d'abattage. Les congressistes ont aussi demandé que le MAQ modifie sa politique d'hivernement dans l'élevage du bovin de boucherie en haussant le montant de base de \$45 à \$70.

On a senti assez souvent au cours des discussions un net décalage entre les positions des jeunes agriculteurs et celles des plus vieux. Certains jeunes disaient: "On est mieux de ne rien accepter, si on n'a pas tout". Finalement, on a décidé de faire confiance aux dirigeants de l'UPA qui doivent négocier avec le MAQ tout en exprimant la volonté ferme de maintenir en place le comité de stratégie qui avait planifié les démonstrations d'octobre. Ce dispositif de réserve pourra de nouveau être utilisé, si nécessaire.

Les lois de mise en marché

Or, à la conscience de l'UPA que sans l'établissement de plans conjoints provinciaux, il est impossible de réaliser les objectifs d'établissement des prix des produits agricoles. Au congrès de 1974, alors que l'ensemble des discussions a tourné autour de l'obtention de prix conformes aux coûts de production, on a réaffirmé par résolution ferme la volonté de poursuivre les acti-

vités en vue d'organiser en plan conjoint chaque production ou groupe de productions qui ne l'est pas encore: boeuf, porc, pommes de terre, sirop d'érable, etc.

Concernant la Loi nationale de mise en marché, le congrès général de l'UPA a réitéré l'accord de principe des producteurs québécois vis-à-vis des organismes nationaux, tels la Commission canadienne du lait et tout organisme pouvant découler de l'application de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme. Le Congrès a aussi demandé au Conseil national de commercialisation des produits agricoles de s'équiper pour procurer au ministre de l'Agriculture toutes les informations pertinentes au bon fonctionnement des offices nationaux.

Le commerce international

Au moment où des difficultés sérieuses affectent l'économie agricole canadienne par suite de décisions américaines d'imposer un embargo sur les importations de porc et de boeuf canadiens, le congrès a demandé à l'UPA de suivre de plus près les discussions et les négociations à l'intérieur du GATT (entente globale sur le commerce et les tarifs entre le Canada et les États-Unis). De même, les producteurs québécois veulent être informés régulièrement des répercussions possibles des négociations du GATT sur les productions couvertes par des Offices provinciaux et nationaux.

DIVERS SECTEURS DE MISE EN MARCHÉ

Le lait

Le Québec étant une province laitière, il est normal que les résolutions qui touchent le plus l'ensemble des producteurs soient celles concernant le lait. C'est à ce sujet aussi que les interventions se font les plus vigoureuses.

À ce niveau, les objectifs de l'UPA sont les suivants: le prix du lait doit être conforme au coût de production, autant dans le lait de consommation que dans le lait industriel. Ce coût de production doit tenir compte du taux de salaire horaire de l'exploitant équivalant à celui de l'ouvrier spécialisé, de même que les frais de gestion. Pour arriver à ces fins, l'UPA a fixé des étapes.

Dans une première étape, le congrès a demandé à la Fédération des producteurs de lait du Québec de déposer devant la Régie des marchés une requête pour porter le prix du lait de Classe I au niveau du coût de production dès le 1er janvier 1975 et de présenter un projet de mécanisme d'indexation qui devrait entrer en vigueur au 1er avril 1975. On sait que la FPLQ a déposé sa requête la semaine dernière.

Pour ce qui concerne le lait industriel qui est de juridiction fédérale, le congrès général a demandé au MAQ, à l'UPA et à la Fédérée, tenant compte des objectifs de l'UPA de rencontrer au cours du mois de décembre les deux Fédérations de lait dans le but de fixer d'un commun accord les étapes que peuvent se tracer les Fédérations dans leurs négociations et positions à prendre lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des producteurs de lait, en janvier 1975.

Le bois

Le Québec possède un potentiel forestier remarquable, mais il est dommage que la possibilité de production des forêts situées près des zones d'habitation en ce qui concerne les feuillus ne

Les principales décisions du 50^e congrès de l'UPA

soit utilisée qu'à 50%. L'application de la politique d'aménagement des forêts rurales oblige les exploitants à laisser pousser sur le sol des tiges de bois de diamètres restreints, faute de marchés pour l'utilisation de ce bois.

En conséquence, les délégués au congrès général ont demandé que le gouvernement du Québec et particulièrement le ministère des Terres et Forêts accentue son programme de recherche avec les Universités et l'Industrie pour trouver le moyen d'utiliser les bois feuillus et les résidus de sylviculture de toute essence.

Seuls les producteurs de bois des régions de St-Hyacinthe, St-Jean-Valleyfield et Joliette ne sont pas couverts par un plan conjoint de mise en marché de bois. Le congrès a donc demandé que l'on procède le plus rapidement possible à la mise en place d'un seul syndicat et d'un seul plan conjoint pour le territoire des Fédérations précitées. Les détenteurs de lots sous billet de location sont généralement des personnes intéressées à vivre de la production de ces lots et de les exploiter, le congrès a donc demandé que le ministère de l'Agriculture concède de façon définitive des lots aux détenteurs actuels dans la mesure où ces derniers acceptent de participer au programme d'aménagement. Les lots vacants, situés près d'un territoire aménagé devraient, de l'avis des délégués de l'UPA, être concédés aux personnes habitant à proximité de ces lots, dans la mesure où elles acceptent de participer aux programmes d'aménagement.

L'AVICULTURE

Les oeufs:

Concernant les oeufs, le congrès demande au gouvernement du Canada de continger le volume d'oeufs importés de l'extérieur, suivant les mêmes normes et critères que le Canada a institués pour continger les volumes de productions entre ses provinces.

Les délégués ont aussi entériné le projet de voir financer et contrôler par le gouvernement le secteur de décoquillage des oeufs, le système actuel d'achat d'oeufs par les décoquilleurs devant être révisé pour y inclure un mécanisme d'obligation d'achat à un prix d'arbitrage, lorsqu'il y a surplus.

Les producteurs tiennent à ce que les intermédiaires qui transforment et dis-

tribuent les oeufs décoquillés ouvrent leurs livres afin de connaître leurs coûts de transformation comme le font les producteurs. Le système actuel ne peut durer si les organismes d'agriculteurs ne connaissent pas les marges de bénéfice des intermédiaires, car eux connaissent les stocks des producteurs.

Le poulet à griller:

Depuis trois ans, la Fédération des producteurs de volailles du Québec a dépensé beaucoup d'énergie pour obtenir la création d'un office national pour la commercialisation du poulet au Canada, le projet d'office national présenté le printemps dernier rencontre les aspirations minimum de la FPVQ. Le congrès général de l'UPA a donc demandé au MAQ et à son ministre de poursuivre toutes les démarches nécessaires auprès de ses collègues des autres provinces, en vue de la signature d'une entente. On demande aussi au ministre fédéral de hâter les procédures pour obtenir l'approbation de tous les intéressés pour la création d'un Office national de commercialisation des poulets.

Le dindon:

L'Office de commercialisation des dindons ayant été proclamé au printemps 1974, le congrès de l'UPA demande à la FPVQ de faire tout son possible pour que cet Office établisse des politiques nationales de contingentement qui assurent l'application d'un concept d'un marché canadien. On recommande l'établissement d'un contingent national qui respecte les particularités provinciales. De plus, on demande au ministre fédéral de l'Agriculture et au gouvernement du Québec d'assurer la protection des producteurs de dindons par des règlements d'importation en appliquant aux autres pays le même système de contingentement qui prévaut entre les provinces canadiennes.

Enfin, comme résolution générale, le congrès de l'UPA appuie la Fédération dans sa volonté d'obtenir des prix basés sur les coûts de production, dans tous les secteurs de la production avicole et demande à l'association des Abattoirs avicoles du Québec de reconnaître les coûts de production et de les accepter comme base de négociation des prix.

Les oeufs d'incubation:

Le congrès a demandé que l'on con-



● C'est M. Pierre St-Martin, président de la Fédération des producteurs de lait industriel qui présidait l'atelier de mise en marché. On le voit ici au micro, avec, de g. à dr. Mme Denise Arseneault, assistante-secrétaire de l'atelier, M. Maurice Mercier, directeur du service de Mise en marché et Me Paul-André Guillotte, conseiller au service de Mise en marché à la Confédération de l'UPA.

tinue de favoriser et même de provoquer des rencontres entre les différents groupes de producteurs d'œufs d'incubation et d'étudier avec eux les meilleures techniques d'organisation et de mise en marché et de rencontrer le conseil d'administration du Syndicat spécialisé des producteurs d'œufs d'incubation afin qu'une assemblée générale de tous les producteurs soit tenue dans les plus brefs délais.

LES PRODUCTIONS ANIMALES

Le porc:

A deux reprises, un projet de plan conjoint de producteurs de porc a été soumis aux producteurs et la majorité ne l'a pas approuvé. La Fédération des producteurs de porcs a déposé devant la Régie une nouvelle requête pour l'obtention d'un plan sans référendum. Le congrès a donc demandé à la Régie de maintenir son comité consultatif et à l'UPA de mettre tout en oeuvre pour permettre à la Fédération de réaliser le programme qu'elle s'est tracé.

Le boeuf:

Au cours de la dernière année, les producteurs de bovins du Québec se sont formés en Fédération provinciale et ils ont déposé à la Régie une requête pour l'obtention d'un plan, sans référendum. Le congrès a donc demandé à l'UPA d'aider cette nouvelle Fédération dans la recherche de ses objectifs et dans l'amélioration des prix dans toutes les viandes bovines.

Le mouton:

Les producteurs de moutons sont comme les autres couverts par la Loi 64; ce groupe de producteurs n'a pas d'organisation affiliée à la Confédération. En conséquence, le congrès a demandé que des rencontres soient réalisées au niveau des dirigeants de l'UPA et de la Fédération ovine du Québec afin d'élaborer les possibilités d'affiliation et de formation d'un plan conjoint provincial.

L'urine de juments:

Les délégués au congrès général ont demandé que l'UPA poursuive l'étude d'un système canadien de mise en marché pour l'urine de juments gravides afin d'en arriver à l'organisation d'un office national de mise en marché ou de tout organisme qui permettrait aux producteurs de réellement négocier la vente de leur produit. De toute manière, une assemblée de fondation d'un syndicat provincial de producteurs d'urine de juments gravides doit être convoquée par l'UPA au cours de décembre 1974.

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le sirop d'érable:

L'orientation actuelle de la mise en marché des produits de l'érable conduit cette production vers un déclin alarmant au Québec. Les congressistes ont donc demandé à la Fédération des producteurs de sucre et sirop d'érable du Québec de déposer à la Régie une requête pour approbation et sanction d'un plan conjoint sans référendum. Ils ont demandé au comité consultatif de se réunir et aussi aux syndicats existants de se restructurer et de mieux répartir leur territoire de même qu'ils ont demandé à la région sud de Montréal de s'organiser.

Maïs-grain:

Considérant le travail déjà fait dans cette production; dépôt d'une requête pour l'obtention d'un plan conjoint, rapport du comité consultatif pour l'assainissement et le progrès du marché de cette culture, le Congrès demande aux organismes intéressés de prendre toute disposition pour que ces producteurs puissent bénéficier de la présence d'un plan conjoint dans les meilleurs délais. L'UPA devra de son côté convoquer le conseil d'administration du syndicat des producteurs de cultures industrielles (maïs-grain) et prendre les mesures nécessaires pour l'obtention d'un plan conjoint provincial.

La betterave sucrière:

Le nombre des producteurs de betteraves diminue toujours au Québec; cette production risque de disparaître si on ne trouve pas de solutions aux problèmes. Tenant compte des chambardements dans la mise en marché du sucre survenus sur le marché international, le congrès a demandé à l'UPA et au gouvernement provincial de moderniser la raffinerie de St-Hilaire au plus tôt, et de tenir compte dans cette modernisation des possibilités nouvelles créées par la demande internationale de sucre. Par ailleurs, on demande à la Raffinerie de proposer dès maintenant aux producteurs les contrats pour l'année 1975 et que le volume total de production prévue soit équivalent à une année de production moyenne d'environ 170.000 tonnes.

Le congrès désire aussi que les agriculteurs du Québec ne soient pas désavantagés par des réductions de prix ou des manques à gagner provenant du calcul du soutien des prix par rapport à ce que reçoivent les autres agriculteurs du Canada. Un programme devrait être implanté pour assurer un revenu stable aux producteurs de betterave à sucre.

HORTICULTURE

Pomme:

Depuis le début de 1973, l'UPA travaille étroitement avec l'Association des pomiculteurs ce qui a facilité la fondation de la Fédération des producteurs de pommes du Québec. Le Congrès demande à l'UPA d'activer les discussions avec la Régie pour que les producteurs puissent bénéficier d'un plan conjoint avant la récolte de 1975.

Pomme de terre:

Le manque de structures dans la mise en marché de la pomme de terre au Québec est une cause de détérioration des marchés. Le Congrès général insiste donc auprès de la Régie pour que le comité consultatif mis sur pied travaille avec le plus de diligence possible à concevoir une mise en marché ordonnée. On demande aux fédérations régionales de l'UPA de faire en sorte que dans chacune des régions soit réalisé le programme de la Fédération. On demande aussi à la Fédération de déposer à la Régie une requête pour l'approbation et la sanction d'un plan conjoint sans référendum.

Fruits et légumes:

L'Association des jardiniers-maraîchers de la région de Montréal a recommandé à l'UPA d'organiser les producteurs de légumes et petits fruits pour la conserverie, avant de discuter l'organisation des cultures maraîchères. Le congrès a donc demandé que les Fédérations régionales de l'UPA mettent tout en oeuvre pour que la Fédération des producteurs de fruits et légumes puisse être fondée dès le mois de décembre 1974. Le congrès demande aussi à l'UPA et aux jardiniers-maraîchers de se rencontrer régulièrement pour établir une mise en marché ordonnée des fruits et légumes à l'intérieur d'un plan conjoint.

Miel:

Les producteurs de miel connaissent des difficultés par suite de l'empoisonnement des abeilles par les arrosages faits par avion, à cause de produits vendus sur le marché qu'on confond facilement avec le miel et aussi à cause de frais d'hivernement des colonies d'abeilles. En conséquence, le congrès a demandé à l'UPA de faciliter les rencontres entre les producteurs concernés par les arrosages, ceux du maïs entre autres, et d'amener une entente au plus tôt. L'UPA devrait aussi accompagner les producteurs de miel lors des rencontres qui doivent se faire entre l'Association des apiculteurs professionnels et le ministère de l'Agriculture du Québec.

COÛTS DE PRODUCTION ET REVENUS

Un leitmotiv que les pionniers du syndicalisme agricole exploitaient déjà aux origines de l'UCC mais qui conserve encore singulièrement toute son actualité après plusieurs décennies a, encore plus que jamais auparavant, été au centre des discussions du 3e Congrès général de l'UPA. Rencontrer les coûts de production et obtenir des revenus équitables en agriculture représente désormais le plus grand défi des producteurs québécois qui sont résolus à poursuivre jusqu'au bout "la bataille de notre vie". On pourrait renchéir en parlant d'une lutte à finir qui implique la survie même de l'agriculture.

L'atelier de travail qui avait plus particulièrement le mandat d'analyser cette question et de formuler ses recommandations à la plénière a exploré le sujet en profondeur. Tant et si bien qu'après avoir convenu des lignes directrices d'une politique globale des coûts de production et revenus, diverses considérations et demandes se rapportant à d'autres sujets ayant une incidence sur les prix ont permis de déceler une nouvelle mentalité, peut-être encore davantage du côté des jeunes délégués. Pour une grande majorité des participants, il importe sans doute de maintenir le prix des intrants à un niveau réaliste, d'avoir des taux et une couverture adéquate de l'assurance-récolte et de l'assurance-maladie animale, mais il importe avant tout de batailler pour rejoindre les coûts de production et s'assurer de revenus adéquats.

En d'autres termes, on refuse de lâcher la proie pour l'ombre puisque avec l'indexation et la rémunération du travail, de la gestion et du capital, il est implicite que les problèmes résultant de l'incohérence des politiques actuelles s'aplaniront d'eux-mêmes dans une large mesure. Le dynamisme et l'intransigeance des plus jeunes, peut-être encore plus coincés à cause de leurs obligations financières, auront finalement rallié ceux qui préfèrent la pondération à la ligne dure. "La bataille n'est pas finie", avait rappelé le Président Paul Couture à l'ouverture du Congrès, "il faudra la mener jusqu'au bout", ont repris les délégués.

Substantiellement, la résolution adoptée par les congressistes considère les facteurs suivants: hausse incessante des prix des intrants, incapacité de contrôler les coûts de production, relation entre le coût de la matière première et le prix des produits agricoles, on est à la merci des intermédiaires

et les principales victimes de l'inflation, etc. On demande donc que des coûts de production soient établis pour tous les produits agricoles d'importance, que ces coûts soient basés sur les réalités économiques des fermes québécoises, qu'à l'intérieur de chaque coût de production on tienne compte, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de la rémunération du travail, de la gestion et du capital, que la rémunération du travail se fasse sur la base du taux horaire du travailleur spécialisé. La résolution réclame également l'établissement d'une formule d'indexation pour chacun des produits, que les intermédiaires de l'agro-alimentaire ouvrent leurs livres et indiquent leurs coûts de production et enfin, que les gains d'efficacité en agriculture soient négociés et partagés entre les agriculteurs et les consommateurs. Enfin, on désire que les coûts de production paraissent chaque semaine dans La Terre de Chez Nous.

Grains de provende

Malgré la nouvelle politique canadienne d'équité sur l'achat des provenances des Prairies, les stocks demeurent précaires et les producteurs québécois continuent d'être victimes des spéculateurs.

L'UPA a donc décidé de défendre la mise en place d'ici septembre 1975 (avant les récoltes d'automne) d'une société québécoise d'achat des grains d'alimentation animale, en collaboration avec les autres organismes agricoles du Québec. On sait que le MAQ favorise également la mise sur pied d'un tel organisme. Entre autres objectifs, la nouvelle société verrait à: 1— négocier avec les provinces ou pays producteurs de grains le volume annuel requis au Québec; 2— acheter directement des provinces et pays producteurs; 3— les acheminer vers le Québec; 4— entreposer des réserves adéquates ici même au Québec; 5— acheter les grains des producteurs québécois pour encourager un meilleur degré d'auto-provisionnement; 6— assurer l'équité des prix et des quantités entre les différentes régions du Québec. L'UPA devrait enfin s'assurer d'une participation à l'administration d'une telle société d'achat des grains.

Assurance-récoltes

Au cours de l'atelier de travail, on s'est prononcé dans une très forte majorité contre le régime d'assurance obligatoire. Les agriculteurs ont dit préférer une forme d'assurance individuelle, facultative, avec choix de la couverture et du degré de protection. En plénière, cependant, on s'est ravisé en préférant examiner plus à fond le projet de loi 20 déjà déposé en première lecture à l'Assemblée nationale. Si on améliorait la couverture actuelle, peut-être que les agriculteurs seraient plus intéressés à adhérer à l'assurance gouvernementale, ont insisté ceux qui



● L'atelier responsable de l'étude des coûts de production et des revenus en agriculture était présidé par M. Germain Lefebvre, 2e vice-président général de l'UPA. On remarque dans l'ordre habituel: MM. François Dagenais, directeur du Service d'études et de recherches à l'UPA, qui agissait comme secrétaire et conseiller technique du comité, et Mlle Michèle Hudon, assistante-secrétaire de l'atelier.

préfèrent étudier les deux types de couverture avant de trancher définitivement la question. Le comité de l'UPA chargé d'examiner le problème devra reprendre l'étude et soumettre au Conseil général ses recommandations sur: le pourcentage de rendement assuré à l'unité de surface, l'utilisation des critères de rendement moyen et de rendement individuel dans la détermination de la couverture, le remboursement des pertes encourues, basé sur la valeur de remplacement, et l'application des règlements par la Régie de l'Assurance-récoltes du Québec.

Le crédit agricole

Compte tenu du projet de réforme de la Loi sur le crédit agricole, l'UPA demande notamment: que la subvention à l'établissement soit haussée et devienne égale à la subvention versée dans d'autres secteurs pour la création d'emplois; qu'on s'affaire à la mise en place d'un système de location du fonds de terre avec option d'achat pour l'établissement des jeunes; que l'on accorde des subventions pour permettre 50% de rabais d'intérêt sur le prêt d'amélioration des fermes, compte tenu des taux en vigueur; que des comités régionaux de révision soient mis en place; que les prêts accordés pour le drainage souterrain couvrent 80% des investissements et puissent être amortis sur 25 ans; que la partie du capital subventionné à 2.5% soit portée de \$15,000 à \$30,000 (peu importe le montant d'emprunt); que l'UPA provinciale travaille à établir les moyens de réaliser avantageusement la ferme de groupe, compte tenu du crédit agricole et des primes à l'établissement, etc.

Main-d'oeuvre agricole

On sait qu'une corporation autonome assume désormais la responsabilité de l'administration des services de main-d'oeuvre agricole dans les différentes régions du Québec, depuis qu'une entente est intervenue il y a quelques mois entre les gouvernements fédéral et provincial et l'UPA. Les participants se sont penchés sur la question et ont convenu que la Société doit étendre graduellement ses services à l'ensemble des régions, faire un inventaire des besoins des agriculteurs et de la main-d'oeuvre disponible, prévoir une politique globale sur la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre, que les mêmes programmes d'encouragement à la création d'emplois offerts à l'industrie soient disponibles et qu'on profite enfin de la Loi des accidents du travail, compte tenu des particularités de l'agriculture.

Résolutions diverses

Au niveau de l'assurance-maladie animale, le Congrès réclame que l'UPA entreprenne une étude élaborant les principes directeurs d'un plan d'assurance et fasse les interventions nécessaires auprès du MAQ pour qu'il donne suite aux recommandations, compte tenu de l'urgence de la mise sur pied d'un tel système.

On veut s'assurer par ailleurs que les approvisionnement en engrais chimiques et de fertilisants soient disponibles, compte tenu de la possibilité d'une rareté artificielle de ces matières premières. De même, on réclame que la lumière soit faite sur la situation de la corde de presse à foin et que des mesures soient prises pour normaliser les prix et assurer les quantités nécessaires. Enfin, une enquête est demandée au fédéral sur toute la question des coûts des intrants. Le machinisme agricole a aussi fait l'objet d'une résolution. D'une façon générale, on demande la poursuite et l'accélération des travaux d'étude et de surveillance du comité consultatif, tout en insistant particulièrement sur la disponibilité et le coût des pièces.

On désire par ailleurs un inventaire de tous les produits sur lesquels il existe des privilèges fiscaux, qu'on en informe les producteurs et que les démarches soient poursuivies pour obtenir une réduction ou une exemption de la taxe sur le gaz propane utilisé à des fins de production agricoles.

L'ORGANISATION SYNDICALE AGRICOLE

Le statut de producteur agricole

L'unanimité n'est encore faite autour des corrections qu'il conviendrait d'apporter à la définition du producteur agricole telle qu'elle apparaît dans la loi des producteurs agricoles. Certes, la plupart des Fédérations s'entendent pour remettre en question celle-ci mais elles demeurent divisées lorsqu'il s'agit de préciser dans quel sens la définition elle-même devrait être amendée. Le congrès général a manifesté ces divergences tout comme auparavant les résolutions émanant des congrès régionaux.

Faute de consensus, le Congrès général a donc résolu que l'UPA mettra en place dès les premiers mois de 1975 un comité où seront représentées ses Fédérations en vue d'étudier tous les aspects d'une éventuelle révision de la définition du producteur agricole dans la loi des producteurs agricoles.

On attend d'abord du comité un rapport et des recommandations précises. Ensuite, on demande que les fédérations soient consultées à leur sujet. Le Conseil général pourra alors se prononcer à son tour en tenant compte de cette consultation. S'il y a lieu, l'UPA enfin entreprendra les démarches nécessaires pour faire amender la définition actuelle de la loi.

Une attention particulière sera accordée au cas des producteurs qui débutent en agriculture, de même qu'aux suggestions visant à faire du revenu familial un critère important en vue de la reconnaissance du producteur agricole ou à augmenter la base de \$1,000 de production mise en marché annuellement.

D'autre part, l'année dernière, le congrès général avait demandé que les producteurs de bois puissent être considérés comme producteurs agricoles et profiter des avantages liés à ce titre. Cette année, il a précisé que l'UPA devra entreprendre immédiatement des démarches en ce sens.

Enfin, les délégués désirent voir améliorer la collaboration entre les divers palliers impliqués dans le processus d'établissement et de mise à jour constante de la liste officielle des producteurs agricoles.

Les syndicats de base et les conseils d'administration des fédérations régionales

S'il n'en tient qu'aux délégués, la restauration des syndicats de base sera terminée le 31 juillet 1975. Le congrès général a donc demandé que l'on affecte les ressources humaines et matérielles nécessaires pour que cette échéance soit respectée. La révision des règlements des Fédérations régionales et du mécanisme de formation de leur conseil d'administration devra de même être poursuivie conformément aux recommandations du comité des structures de base qui prévoyait en particulier que ces conseils seraient désormais composés des présidents des syndicats de base et des syndicats spécialisés.

Cotisation à l'UPA

L'UPA, en collaboration avec ses Fédérations et syndicats verra à ce que les producteurs agricoles qui n'ont pas versé leur cotisation pour les années 1973 et 1974, le fassent dans les plus brefs délais. La discussion à ce niveau a permis de préciser qu'une fois les procédures normales suivies, au pallier régional, on référera les cas qui font problème à la centrale qui se chargera de poursuivre les recalculs. L'identification et la vérification se feront donc à la base. L'UPA se chargera du reste.

L'UPA et les jeunes

Depuis décembre 1972, la question de l'intégration des jeunes au sein de

l'UPA a fait l'objet d'études et de discussions. Cette année, le rapport du comité "Les jeunes agriculteurs et l'UPA" a été discuté au niveau de la plupart des fédérations conformément à la résolution adoptée lors du congrès général de 1973. Les délégués ont demandé que le Conseil général se penche dans les tout prochains mois (début de l'année 1975) sur les recommandations afin qu'une politique d'action puisse être arrêtée.

Information du grand public

De congrès en congrès, les délégués manifestent un intérêt grandissant pour la question de l'information du grand public. Cette année, le succès de presse obtenu au cours des dernières semaines a permis de rallier l'opinion publique à la lutte des agriculteurs, ont amené le Congrès général à réclamer l'établissement d'un programme mieux structuré d'information auprès du grand public.

La discussion a montré que les délégués désiraient qu'aucun moyen ni aucun pallier ne soit épargné dans l'élaboration d'une stratégie d'ensemble. Le congrès a rapidement pris conscience qu'il fallait en conséquence affecter plus de ressources à ce secteur. Il en a donc fait une résolution.

La Terre de Chez Nous

La présence nouvelle d'agriculteurs anglophones au sein de l'UPA pose le problème des moyens à prendre pour leur communiquer les congrès généraux dans leur langue. Le congrès général a donc demandé à l'UPA d'étudier la possibilité de fournir une plus large information en langue anglaise. On a surtout discuté d'utiliser *La Terre de Chez Nous* à cette fin sans exclure tout autre moyen.

Certains auraient voulu voir préciser qu'une page d'informations en langue anglaise s'imposait. À la discussion, il est vite apparu que cet objectif légitime devait être poursuivi tout en tenant compte des nombreux autres besoins qui se manifestent. Parmi ceux-ci, le congrès a expressément signalé qu'il fallait davantage faire écho aux activités menées par les Fédérations régionales et spécialisées. On a donc laissé aux responsables le soin de définir les modalités des améliorations souhaitées. Les délégués ont toutefois précisé qu'il fallait utiliser toutes les ressources disponibles aux différents palliers et ce, dans un esprit de franche collaboration.

Le budget du ministère de l'agriculture

Après avoir maintes fois critiqué le budget que le gouvernement du Québec accorde à son ministère de l'Agriculture, l'UPA devra désormais faire en sorte que ces décisions décevantes ne soient plus prises. Le congrès général a demandé à l'UPA de prévenir les coups en travaillant en vue de l'ob-

tenction d'un budget adéquat pour le M.A.Q. Parmi tous les moyens qu'on lui demande d'utiliser à fond, les délégués ont précisé qu'il fallait étudier l'opportunité de présenter annuellement au conseil des ministres un mémoire dit "économique" qui indiquerait au gouvernement l'ordre de grandeur du budget qui devrait être octroyé au MAQ de façon à ce qu'il contribue efficacement au développement de l'agriculture du Québec. Toujours dans le même esprit préventif, le congrès général estime que pareil mémoire devrait être présenté avant que le budget du MAQ soit élaboré.

Centre de documentation dans les bureaux du MAQ

Si les délégués ont exprimé le désir de voir augmenter le budget du MAQ, c'est qu'ils comptent de plus en plus sur le gouvernement pour obtenir l'encadrement essentiel au développement d'une agriculture efficace et prospère. Ils ont notamment signalé le besoin sans cesse plus grand de connaître les techniques récentes concernant les différents secteurs de production dans lesquelles les agriculteurs sont engagés. Ils ont donc demandé au MAQ de développer dans ses bureaux régionaux et locaux des centres de documentation adaptés à ce besoin.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

L'enseignement professionnel agricole aux jeunes

Une longue résolution présentée et adoptée au congrès général est venue couronner le travail réalisé au sein de l'UPA au cours des derniers mois dans le secteur de l'enseignement professionnel agricole aux jeunes. Elle récapitulait également les points de vue exprimés par les résolutions émanant des fédérations régionales.

Fort de l'expérience acquise en cours de route, le mouvement syndical agricole a réaffirmé que la profession n'entendait pas renoncer à jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'enseignement professionnel agricole au Québec tout en maintenant que la direction de cet enseignement devait demeurer sous la responsabilité du ministère de l'Éducation de façon de s'intégrer à l'ensemble du système général d'enseignement. Les délégués ont demandé à la corporation des agronomes de réviser sa politique en conséquence.

Ceci dit, le congrès général s'attend à ce que le ministère de l'Éducation



● L'organisation syndicale agricole et l'enseignement professionnel agricole ont fait l'objet d'études particulières en atelier. On voit ici sur la photo, de g. à dr. MM. Jules St-Pierre, directeur du service d'Administration et de Trésorerie à l'UPA, Léo Vigneault, directeur du service d'Éducation et d'Information qui agissait comme secrétaire et Marcel Thibeau, membre de l'exécutif qui présidait les discussions.

se révèle à la hauteur des espérances que les agriculteurs placent en lui. Ce qui implique que le ministère saura exercer un véritable rôle de leadership acceptera de consacrer au développement de l'enseignement agricole des ressources plus nombreuses et prètera une attention tout à fait spéciale à la solution des difficultés particulières qui nuisent au progrès de cet enseignement tant aux niveaux secondaire que collégial.

Dans l'esprit des délégués, la responsabilité du ministère de l'Éducation n'enlève pas au ministère de l'Agriculture le devoir de collaborer de manière intensive à l'avancement de l'enseignement agricole. On estime au contraire qu'il faudra intensifier les échanges entre les bureaux régionaux du MAQ et les commissions scolaires et les CEGEPS afin de pouvoir utiliser au maximum les ressources du personnel professionnel du MAQ.

En matière de leadership, le ministère de l'Éducation fera preuve de leadership s'il accepte de mettre en place un comité consultatif de l'enseignement agricole qui soit vraiment consulté, s'il désigne de façon précise une personne responsable qui deviendra un interlocuteur valable, s'il consulte avant de prendre toute décision les professionnels qualifiés en agriculture qui font partie de son personnel, s'il fait en sorte que le personnel des services d'orientation soit suffisamment informé sur la profession d'exploitants agricoles et des métiers connexes pour répondre au besoin d'information des étudiants, s'il engage des professeurs qualifiés en nombre suffisant, s'il accorde des locaux et de l'équipement adéquats au développement de l'enseignement professionnel agricole particulièrement dans les écoles polyvalentes. Du coup, il manifestera qu'il entend consacrer à cet enseignement les ressources nécessaires à son essor.

Mais le respect des particularités propres à la formation agricole exige davantage. C'est pourquoi, le congrès général a tenu à préciser certains de ces points. Au chapitre de recrutement des professeurs, il demande notamment de prévoir des contrats spéciaux qui permettraient l'engagement de personnes qualifiées déjà engagées dans divers secteurs de la production agricole et para-agricole. À celui de la ratio maître-élèves qui est présentement de 1/17, il réclame une modification qui la ramènerait à un rapport de 1/12. Au sujet de l'exigence d'un minimum de 15 étudiants justifiant l'ouverture d'une option agricole, il présente une révision à la baisse. Il revendique aussi des budgets suffisants au développement des stages pratiques et des autres formules susceptibles, tant au niveau secondaire que collégial, de seconder et compléter l'enseignement théorique allant même jusqu'à prévoir l'encadrement et la rémunération des étudiants stagiaires.

De façon plus particulière encore, le congrès général fait appel au ministère de l'Éducation pour que celui-ci favorise, grâce à un arrangement spécial, la poursuite de l'action éducative de l'École de Sainte-Croix en lui accordant les fonds nécessaires à son engagement, compte tenu des programmes en cours.

Les délégués n'ont pas cru pour autant que l'UPA et les Fédérations devaient se retirer du dossier. Ils ont au contraire prévu de nouvelles tâches à remplir: qu'il s'agisse de surveiller l'application des politiques ci-devant énoncées ou d'appuyer dans le cas de l'UPA le travail du comité de l'enseignement professionnel agricole.

Quant aux fédérations régionales et à leurs syndicats de base, ils auront à mettre en place des comités qui auront pour rôle de veiller au grain, d'évaluer les besoins, de promouvoir l'enseignement agricole auprès des jeunes et de planifier les actions à entreprendre.

L'enseignement professionnel agricole aux adultes

Les délégués du 50^e congrès général ont également réitéré leur appui aux

mesures susceptibles de favoriser l'enseignement professionnel agricole au niveau des adultes. Encore là, le souci de voir les efforts déployés en ce sens s'adapter aux réalités a prédominé: adaptation du matériel didactique aux besoins des agriculteurs et aux régions, réceptivité aux suggestions de cours des agriculteurs qui veulent avoir une réponse à des besoins particuliers, simplification des processus de demande de cours et d'inscription, disponibilité de cours à temps partiel pour ceux qui ne peuvent pas s'inscrire à temps plein, maintien des crédits nécessaires à l'organisation et à la réalisation des cours et à la rémunération des participants dans le cadre d'une négociation d'une entente fédérale-provinciale adéquate, finalement, facilité offerte aux épouses d'agriculteurs de s'inscrire aux cours professionnels notamment dans les options de comptabilité, de gestion et d'horticulture.

Une résolution de dernière heure a enfin réclamé de l'UPA et de son comité d'enseignement professionnel agricole de préciser le rôle de l'UPA ainsi que son mode d'intervention dans la détermination des besoins de formation des agriculteurs dans le domaine de la formation professionnelle agricole aux adultes.

L'AMÉNAGEMENT

Parmi les grandes questions de l'heure, plusieurs concernent les politiques d'aménagement. Qu'il suffise de mentionner le zonage des sols agricoles, la lutte à la pollution, la réserve des trois chaînes, la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'autres agents destructeurs, la formule des fermes de groupe et le problème du rachat des terres libérées à la suite d'expropriation partielle. Dans ce contexte, l'atelier sur l'aménagement n'est pas parvenu à vider toutes les discussions possibles. Il a cependant su mener à terme, et après lui le congrès général lui-même, les trois thèmes qui suivent.

Le zonage des sols agricoles

De toute urgence, il faudra adopter une loi de zonage des sols agricoles et l'appliquer. L'UPA, en ce domaine ne devra pas renoncer à son rôle de représentation des agriculteurs. Qu'elle veille en conséquence à ce que tous les sols cultivables servent vraiment à des fins de production, que la future loi interdise le prélèvement des sols de surface, qu'un droit de préemption en faveur des agriculteurs existe à l'intérieur d'un système de banque de sols.

Pour les délégués, ces priorités ne seront respectées que si la politique de zonage des sols s'accompagne de mesures susceptibles de rentabiliser l'agriculture. Bien plus, il faudra aussi prévoir un organisme spécial qui veillera à faire respecter le zonage agricole mais aussi une action permanente de l'UPA visant à préserver les intérêts des agriculteurs dans cette cause et à l'expression des producteurs du champ quant aux modalités d'application de toute éventuelle loi.

Une autre préoccupation fait partie du décor: faire en sorte que les zones agricoles retenues soient assez grandes pour permettre la présence de services agricoles adéquats dans un rayon raisonnable et de zones résidentielles suffisantes pour assurer le maintien des services communautaires (écoles, loisirs, églises) appropriés.

La taxation foncière

"Que le remboursement des taxes foncières soient portées de 40% à 50%." Cette vieille question de la taxation foncière a finalement été réglée au profit de l'éclaircissement des ambiguïtés

concernant la définition d'une ferme, d'une ferme louée et de la valeur réelle. Telle est la priorité retenue: d'abord s'entendre au sujet de ce qui constitue une valeur réelle. Dans ce contexte, les délégués ont refusé de préciser leurs intentions au sujet de l'élimination de la taxation foncière scolaire mais ils ont reconnu que le drainage souterrain ne devait pas être considéré à des fins d'évaluation.

Drainage et travaux mécanisés

À nouveau cette année, plusieurs résolutions ont été adoptées au chapitre du drainage et des travaux mécanisés. Le but visé demeure essentiellement le même: corriger les politiques actuelles du MAQ toujours jugées insatisfaisantes partiellement à cause des lenteurs administratives et améliorer les moyens concrets susceptibles de conduire à la réalisation des politiques établies en commençant par une augmentation des budgets disponibles.

Parmi les nombreuses suggestions concrètes retenues, signalons celles-ci: "Que lorsqu'un producteur se prévaut du programme d'auto-financement, le MAQ participe financièrement aux deux tiers du coût total des travaux et qu'il verse sa part au plus tard dans les 30 jours suivant la fin des travaux; que l'UPA fasse des pressions auprès de la Commission canadienne des transports afin qu'elle voit à ce que les cours d'eau longeant les voies ferrées soient creusés adéquatement; que plus d'attention soit apportée aux tests de perméabilité du sol et que ceux-ci soient faits avant la préparation des plans de drainage; que dans le cas où un producteur doit assumer les frais de fossés avec une municipalité, 50% de la part du producteur soit remboursé par le MAQ sans égard aux sommes qui lui sont déjà allouées pour des travaux mécanisés", etc.

La réserve des trois chaînes

Il y a un an le congrès général demandait à l'UPA d'étudier les implications de la loi des trois chaînes. Ceci fait, il est en mesure de demander cette année "que les dispositions relatives à la réserve des trois chaînes soient tout simplement abrogées le plus rapidement possible et que le gouvernement du Québec et son ministère des Terres et Forêts suspendent toutes les poursuites en cours et remboursent intégralement les montants versés ainsi que les coûts encourus par les victimes de cette réserve dans les meilleurs délais.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette et autres agents destructeurs

Vu les dégâts considérables présentement causés par la présence dans les forêts du Québec de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le congrès général demande aux autorités concernées de tout mettre en oeuvre pour limiter les dommages.

Les fermes de groupe

A la demande du congrès général,

l'UPA aura à poursuivre ses recherches sur les différentes formules de fermes de groupe, de manière à pouvoir informer les agriculteurs intéressés. Considérant d'autre part que cette forme d'exploitation des entreprises agricoles ne doit pas être pénalisée par rapport à d'autres, il fut résolu qu'une demande soit faite au ministère du Revenu pour que celui-ci amende la loi afin que le transfert des biens d'une entreprise agricole à propriétaire unique à une ferme de groupe ne soit pas taxable, quel que soit le mode de transfert utilisé.

La pollution

Les agriculteurs veulent bien lutter contre la pollution mais ils ne consentent pas à être les seuls, voire les premiers à en faire les frais. C'est pourquoi, ils entendent que l'on subordonne les politiques concernant l'environnement à celles qui concerneraient le zonage des terres agricoles. Selon eux avant de s'attaquer au problème de la pollution agricole, il serait opportun de définir un certain nombre de points et d'étudier quelques-unes des implications économiques et agricoles des mesures envisagées. Enfin, les agriculteurs se disent prêts à respecter les préoccupations des résidents en milieu rural dans la mesure où ceux-ci acceptent de tenir compte de la réalité agricole.

Le congrès général a donc exprimé ces objectifs, en demandant la suspension de la mise en application des directives concernant la pollution agricole. Ceci devrait permettre à l'UPA, au MAQ et au ministère de l'Environnement de réviser toute la question sans négliger les implications économiques de certains règlements proposés y compris celle de la transmission des coûts de la dépollution.

Le rachat des terres libres

À la résolution qui précède, on a rattaché une demande formulée à l'endroit du ministère de la Voirie. On voudrait que celui-ci informe par les moyens appropriés les agriculteurs au sujet des terres et parcelles qu'il possède et dont il dispose à la suite d'achat fait en vue de la construction de routes. Les agriculteurs seraient alors en mesure de soumissionner pour les acheter: ce qui favoriserait la consolidation de leurs fermes.

Développement de nouvelles productions

Pour assurer le succès des politiques en ce domaine, il appert que le développement des nouvelles productions ne devra pas se faire au détriment des productions déjà implantées au Québec. Il est aussi nécessaire que les moyens s'ajustent aux fins visées: budget adéquat pour le financement des programmes, aides technique et financière suffisantes, développement des marchés pertinents. En tout état de cause, il ne faudra pas que l'agriculteur assume seul les frais d'expériences qui bénéficieront à l'ensemble de l'agriculture.



● C'est M. Dania Messier, président de la Fédération de l'UPA de Sherbrooke qui dirigeait les discussions de l'atelier sur l'aménagement, on le voit ici au centre avec à sa g. M. François Côté, économiste du service d'études et de Recherches de l'UPA.

Tenir



maison

Les cadeaux de Noël

Si vous n'avez pas encore osé penser à faire votre liste de cadeaux de Noël, pour ne pas mentionner votre magasinage, il serait grand temps d'y voir puisque les réclames publicitaires des magasins de votre localité ne cessent de vous répéter qu'il ne vous reste que x nombre de jours de magasinage avant Noël.

Mais attention! Le magasinage de Noël ne doit pas nécessairement être synonyme de corvée. En effet, lorsqu'elles sont bien planifiées, les emplettes de Noël peuvent être très simples, voire même agréables.

Tout d'abord, il est important de se faire une liste sur laquelle on inscrit le nom des personnes à qui l'on désire offrir un cadeau; puis, ce qui est encore plus important, inscrire le montant d'argent que l'on veut consacrer au cadeau de chacun.

Voilà une façon de vous simplifier la tâche de faire vos emplettes de Noël. Mais n'oubliez pas une chose: UNE FOYEZ-VOTRE LISTE FAITE, décidé de consacrer dix dollars au cadeau de papa, n'allez pas en dépenser quinze. Autrement, votre budget sera déséquilibré et vous vous retrouverez soit dans l'obligation d'acheter un cadeau moins cher à une ou plusieurs autres personnes, soit avec des comptes à n'en plus finir.

La plupart des gens sont portés à dépenser beaucoup plus que leurs moyens ne leur permettent à l'occasion de Noël. Plusieurs se disent qu'ils ne feront pas de cadeaux cette année, ou encore qu'ils ne feront pas de gros cadeaux, mais lorsque vient le temps d'aller magasiner, on se laisse gagner et on revient toujours à dire: "Après tout, ça n'arrive qu'une fois par année!"

Combien de gens après cette rengaine sont ensuite aux prises avec des comptes de cadeaux de Noël jusqu'en avril. Vous en connaissez probablement.

Pour vous faciliter la tâche des emplettes de Noël, nous avons préparé des suggestions de cadeaux. N'oubliez pas cependant que cette liste n'est qu'un guide.

Cadeaux pour enfants

Selon le Conseil canadien d'expérimentation des jouets, il est très important de considérer les facteurs suivants dans le choix d'un jouet: âge et capacité de l'enfant, sécurité du jouet, durabilité, facteur de stimulation de l'imagination de l'enfant, sens du beau,

bon fonctionnement du jouet et valeur d'usage.

L'enfant en bas âge: mobile; joujou de dentition; hochet; jouet à presser en caoutchouc.

L'enfant de sept à quinze mois: gros ballon; jouet roulant; animaux de peluche; jouet à presser en caoutchouc; jouet composé de quelques pièces qui se raccordent.

L'enfant de un à deux ans: animaux en vinyle ou en caoutchouc mou ou poupée qui peut être trainée, habillée, baignée et mise au lit; jeu de cubes sous sa forme la plus simple.

L'enfant d'âge préscolaire: trottinette et autres jouets à enfourcher; appareil à grimper; balançoire, bascule; voiture; camion et autres véhicules; jeu de construction primaire; casse-tête rudimentaire; matériel d'artiste; crayons, craie, boîte de couleurs avec de gros pinceaux; pâte à modeler; instruments de musique; livres illustrés; tableau et craie.

L'enfant à la maternelle: corde à sauter; jeu de balle; trottinette; tricycle; patins; traîneau, toboggan; poupée; autos; matériel d'artiste.

Jeune écolier: marionnettes à gaine; jeux éducatifs; jeux de construction pour débutants; nécessaire d'artisanat; cahiers; trousse de médecin ou d'infirmière; appareil de dessin mécanique; mécano.

Pré-adolescent: instruments de musique; jeux de construction pour initiés; instruments scientifiques pour débutants; modèles à assembler (avions, bateaux, autos); articles de couture, de broderie, de tricot; articles pour la pyrogravure, travail du bois, dessin et peinture; articles de sport pour le baseball, le hockey, la crosse, etc.

Adolescent: disques; "posters"; vêtements sport; chaînes et médaillons; breloques; articles de sport (raquette de tennis, patins, patins à roulettes, skis, chaussures de ski); jeux du genre Scrabble, Monopoly, Rummoli ou 1000 Bornes; casse-tête; transistor.

Cadeaux pour adultes

Le choix des cadeaux pour les adultes semble toujours plus difficile parce qu'on se demande quels sont leurs intérêts particuliers. Par exemple, que donnera-t-on à grand-mère? Et à papa à tout ce qu'il lui faut?

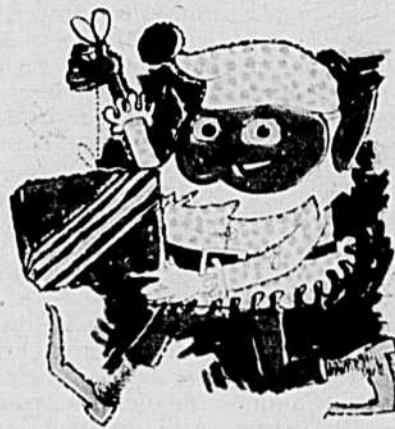
À maman: foulard, gants, bon d'achat dans un magasin à rayons; parfum; produits de beauté; bijoux; ensemble pyjama-robe de chambre; vêtement d'intérieur; appareils ménagers pour la cuisine; tableaux; décorations; ensemble pour fondue; casse-noisettes; portecigarette; chandeliers décoratives; chandeliers; horloge de cuisine; plantes d'intérieur (poinsettias, etc.) et outils de jardinage d'intérieur; support à serviettes de table; bols à salades; nappe; rideau de douche; linges à vaisselle de fantaisie; lampe de chevet; armoire à épices; jeu de casseroles; planche à frémage; éclateuse de maïs; couteau électrique; couverture électrique; étagère pour la salle de bains; ciseaux à denteler; articles pour la couture; articles de sport; réveille-matin; porte-monnaie; mallette.

Même si nous suggérons de nombreux articles ménagers pour les cadeaux de maman, celle-ci préférerait peut-être recevoir des choses personnelles. C'est l'une des rares fois pendant l'année où vous pouvez la gâter. Ne manquez pas une si belle occasion.

À papa: cintre de chambre; bon d'achat dans un magasin; gants; foulard; chapeau ou bérêt; robe de chambre; pantoufles; outils à bricolage; cendrier; produits de toilette; rasoir électrique; parapluie; nécessaire à chaussures; ensemble de valises; baromètre; portefeuille; porte-billets; brouette; porte-carte; briquet; support à pipes; tabatière; bar portatif; seau à glace; porte-bouteilles; service à boisson (carafe et verres); bicyclette d'exercice; accessoires pour le camping; articles de sport; jumelles; radio portatif; caméra ou ma-

tériel de photographie; accessoires pour l'auto.

Grande sœur: parfum; gants; foulard; breloques; articles de sport; disques; livres; vêtements sport; "posters"; bi-



joux; vêtements de nuit; pantoufles; porte-monnaie; transistor.

Grand frère: disques; livres; transistor; "posters"; pantoufles; vêtements de

nuit; vêtements sport; articles de sport; trousse de toilette; porte-billets; nécessaire à chaussures.

Grand-maman: casse-tête; livres de mots croisés; laine et aiguilles à tricoter; bon d'achat; abonnement à une revue de l'âge d'or; bourse; métier réglable pour faire sa courte-pointe; photos des petits-enfants dans un cadre; livres et revues; châle; foulard; chocolats; cabaret de lit; billets de cinéma ou pour une soirée au théâtre; plantes d'intérieur; semences.

Grand-papa: blague à tabac; pipe; bon d'achat; bas; livres; articles pour le jardinage; canne à pêche; coffret à pêche; outils pour le bricolage; billets pour assister à un sport favori; foulard; chandail; pantoufles.

Cette liste ne constitue qu'une série de suggestions pour ceux d'entre vous qui s'embêtent lorsqu'il s'agit de choisir un cadeau ou pour stimuler l'imagination.

Dans un cas comme dans l'autre nous espérons que ça facilitera vos emplettes de Noël.

Mes idées couchées

La neige tombe molle dans la nuit close. Je ferme le rideau de ma chambre. 10 heures, je suis plus que fatiguée, pelotonnée dans ce qui fut déjà une robe de chambre, aujourd'hui, ce n'est qu'une défroque bonne à cacher entre deux draps de flanellette. Mon Dieu, que je vais bien dormir.

J'entends en bas les enfants qui se bousculent devant la télévision. Entre 15 et 20 ans, ils ont tous les privilèges. Surtout celui de n'être jamais fatigués. Fernand se lave les dents dans la salle de bains, on dirait ma foi qu'il frotte un pont de bateau, il en fait du bruit et du clapotis. Par chance, qu'il n'a pas ses 32 dents, faudrait qu'il commence à se préparer la bouche à 7 h. et quart. Les autos passent dans le rang trop proche. J'entends le chien de Rosaire qui jappe sous la galerie. Je vois d'ici mon devant de porte fleuri du lendemain. Un bon chien sait où déposer son engrais. Le chien du voisin est un excellent chien. Il pense à nous en priorité.

Les images se font confuses dans ma tête, mélange de musique, d'odeur, de bruit, je divague. C'est ça dormir. Soudain une image: ma belle-sœur Imelda. Je n'ai pas répondu à sa lettre. Elle voudrait que je garde ses enfants entre Noël et le 10 janvier. Eux, peuvent laisser leur poulailler à ce moment-là et le soleil du sud leur fait tant de bien... J'entends déjà son Laurier et son Adèle qui crient plus fort que tous les coqs du monde jouer aux voleurs dans ma cuisine de 10 pieds. Je vais lui dire oui? Il y a mon Simon aussi, pourquoi oublie-t-il toujours son bulletin à l'école... C'est pas lui qui a inventé la paresse, c'aurait été trop fatiguant. Je ferme les yeux encore plus fort et enlève ma vieille robe de chambre devenue trop chaude.

Fernand redescend pour piller le frigidaire. Il va s'empiffrer avant de dormir. Il grossit. Son cholestérol monte. Il a 50 ans. S'il fallait qu'il lui arrive quelque chose, j'aurais l'air fine avec mes cinq enfants et la terre chargée, de \$60,000 de crédit. Mon Dieu, faites que je dorme un peu.

Le téléphone sonne. C'est sûrement Guy à Thérèse qui va passer une heure au téléphone avec ma Ginette. À 17 ans, c'est fou. J'aime donc pas ça. Faudrait pas qu'il lui arrive le chagrin que Monique a connu l'an passé. On a donc été inquiets Fernand et moi. Surtout moi, Fernand l'inquiétude ça ne l'empêche pas de dormir. Ça l'empêche de rien faire. Il monte enfin. À tâtons, il se glisse près de moi. Un bonsoir distrait mouille ma joue qui se ride tous les jours. Il commence à ronfler...

Je pense que j'ai oublié de fermer à clef la remise. Ça fait rien. Les voleurs ne le savent pas. Je sens une pointe de malaise sous mon aisselle. Je ne suis pas encore allée cette année à la clinique préventive de cancer. Ma voisine Thérèse y allait la semaine dernière, mais j'étais prise à l'AFEAS. J'ai pas encore fait le procès-verbal, demain, sans faute.

L'horloge d'en-bas sonne minuit. C'est mort partout dans la maison. Seule ma tête trotte. Je pense à papa, au foyer des vieux, paralysé depuis 8 ans. Je vais pas le voir assez souvent. Il me reconnaît pas toujours. Mais ça fait rien. Ça compte pareil...

Thérèse m'a dit qu'elle avait presque fini ses emplettes des Fêtes. Moi, j'ai pas commencé. J'égrène ma liste de cadeaux sur mon oreiller tous les soirs. Ça va pas plus loin. Quelle idée on a eue aussi de peindre en bas à ce temps-ci de l'année. Tout déborde. Ça sent. On peut pas ouvrir.

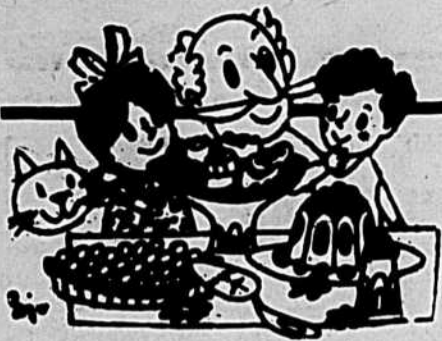
Deux heures sonnent. Faut que je prenne une pilule pour dormir. Je déteste ça. J'ai de la misère à l'avaler. Le pied sur le plancher froid, j'ouvre la pharmacie: il n'en reste plus. Une gorgée de miel dans du lait chaud ferait l'affaire, mais le miroir me renvoie l'image d'une boulotte trop bien enveloppée. Je me recouche, sans miel, ni lait.

Le train de 2 h. 30 passe. Il siffle. Chargé d'engrais, de fer, de chaux. Mon lit tangué. Je suis dans le train. Je me laisse bercer. Je m'en vais en Floride. C'est mon tour. Rien que moi et ma valise neuve. J'envoie des cartes postales à Laurier et à Adèle. Soudain, la plage chaude. La mer et puis c'est le ciel d'en arrière. Des clôtures sur les dunes. Je perds le contact de la réalité. Je dors profondément.

Le chien de Rosaire me jappe le bonjour. Il est 7 h. Je plonge dans l'eau froide. La table d'en-bas crie: "Maman, fais-nous des crêpes!" Je dévale l'escalier. Le soleil gicle sur le miroir du poêle, le ciel est rose, les enfants rient. C'est un gai décembre. Je me sens d'ardur, comme jamais.

Mes idées debout ont une autre allure que mes idées couchées. Désormais, faudrait que je fasse comme les poules qui se juchent et les chevaux qui s'accotent aux stalles. Dormir debout. Quand je suis debout, je pense pas.

Miss TERRE



Mon nez dans votre cuisine

Le gâteau aux fruits est sans contredit le dessert le plus recherché et le plus apprécié à Noël. Toute hôtesse est très fière de servir, à ses invités ce gâteau, le "dessert des desserts" qu'elle a préparé elle-même. Il est facile à faire bien qu'il exige quelques soins dans la préparation et dans l'entreposage.

La couleur des gâteaux aux fruits varie selon les ingrédients utilisés. On en retrouve des brun foncé, ils contiennent de la cassonade, de la mélasse et des épices; les autres, légèrement dorés, sont faits de sucre granulé, de fruits légèrement colorés et ne contiennent pas d'épices. Pour réussir parfaitement un gâteau aux fruits, la recette doit être suivie attentivement. Il faut faire tremper les raisins et les fruits dans le jus toute une nuit, si la recette l'exige. Les écorces sont coupées finement, les raisins de Corinthe et les raisins secs sont laissés en entier, les noix sont hachées grossièrement et les fruits confits sont coupés en gros morceaux. Il faut aussi enfariner les fruits séchés tels que figues, dattes, abricots, raisins et noix en utilisant une petite quantité de farine de la recette. Cela empêche les fruits de coller les uns aux autres et permet aussi de les mélanger plus facilement.

Tapisser les moules de papier brun bien beurré afin d'empêcher l'extérieur du gâteau de brunir trop rapidement. Pour tapisser un moule carré couper le papier de la largeur du moule mais en laisser assez long, de façon à bien recouvrir les côtés du moule. Pour les moules ronds, on procède en coupant des cercles un peu plus large que le fond afin que le papier dépasse de 1 pouce tout autour. Placer les cercles dans le fond du moule et presser bien afin que le papier ne gondole pas. Avant de verser la pâte, maintenir le papier en place à l'aide de trombones. Ne jamais remplir les moules plus qu'aux $\frac{3}{4}$.

Les gâteaux aux fruits doivent cuire à de très basses températures, 250° à 275°F, pendant une longue période de temps. Avant de commencer la cuisson du gâteau, s'assurer que les grilles du four sont à la bonne hauteur et que la disposition des moules permet une bonne circulation d'air. Réchauffer

le four de façon à avoir la température désirée avant de cuire les gâteaux.

Ils peuvent être faits plusieurs semaines avant Noël car ils s'entreposent facilement et de plus ils gagnent en saveur à l'entreposage. Le temps requis pour que les gâteaux atteignent leur pleine maturité dépend de la quantité et de la sorte de fruits utilisés. Pour un entreposage prolongé, les gâteaux doivent contenir une grande quantité de fruits confits, de raisins secs et de raisins de Corinthe. Les gâteaux foncés qui contiennent beaucoup de fruits, doivent être faits de deux à quatre mois avant d'être servis. Ceux qui contiennent des raisins et des noix mais peu de fruits confits se préparent deux à quatre semaines à l'avance. Les gâteaux légers atteignent leur maturité deux ou trois semaines après la préparation.

Quand le gâteau aux fruits est bien refroidi, l'envelopper dans une feuille d'aluminium ou un film plastique et le ranger dans un contenant fermé hermétiquement. Garder dans un endroit frais. On peut aussi congeler le gâteau aux fruits. On le coupe en portions de façon à l'utiliser complètement en une seule fois. Ce gâteau ne peut être recongelé une seconde fois car, la texture en serait grandement affectée. Pour ajouter de la saveur et assurer un bon entreposage, il est bon de badigeonner le gâteau de jus de fruit, de cidre, de rhum ou de brandy. On peut aussi procéder en imbibant une mousseline qui enveloppera complètement le gâteau.

Il y a sûrement autant de recettes de gâteaux aux fruits qu'il y a de maîtresses de maison. Les Services con-

Le bon gâteau des Fêtes



Graisser et tapiser le fond et les côtés de deux moules à gâteaux aux fruits (6 pouces) ou deux moules à pain (9½ x 5½ x 2½ pouces) ou un moule carré (8 pouces) de deux épaisseurs de papier épais et d'une épaisseur de papier ciré.

Mêler fruits, amandes, noix de coco, zeste et jus d'orange. Couvrir et laisser reposer toute une nuit. Défaire le beurre en crème et incorporer graduellement le sucre, battre jusqu'à ce que le mélange soit mousseux. Ajouter les oeufs (un à la fois) et battre après chaque addition. Ajouter en mélangeant, la vanille et l'essence d'amande. Tamiser ensemble farine, poudre à pâte et sel. Incorporer les ingrédients secs en alternant avec le lait puis ajouter le mélange de fruits et bien mêler. Verser dans les moules et cuire à 275°F jusqu'à ce qu'une brochette insérée au centre en fessorte propre (petits gâteaux: 2½ à 3 heures; gros gâteaux: 3 à 3½ heures). Refroidir complètement dans les moules. Retirer les gâteaux de moules, envelopper d'un papier ciré épais ou d'une feuille d'aluminium et entreposer au frais.

sultatifs de l'alimentation d'Agriculture Canada vous suggèrent une recette de "Gâteau aux fruits" qui fera la joie de tous à Noël. Il contient des raisins, des fruits confits et de la noix de coco ajoutés à la pâte; il peut être préparé deux ou trois semaines avant Noël.

GÂTEAU AUX FRUITS

- ½ tasse d'écorce de citronnelle en dés
- 1 tasse de cerises confites, en moitiés
- 3 tasses de raisins secs, épépinés
- ⅓ tasse d'ananas confits, en dés
- 1 tasse (4 onces) d'amandes mondées, effilées
- 2 tasses de noix de coco râpé
- 2 c. à table de zeste d'orange
- ⅓ tasse de jus d'orange
- ½ tasse de beurre
- 1 tasse de sucre
- 3 oeufs
- ½ c. à thé de vanille
- ½ c. à thé d'essence d'amande
- 2 tasses de farine tout usage tamisée
- 2 c. à thé de poudre à pâte
- ½ c. à thé de sel
- ½ tasse de lait

L'artisanat québécois: un livre d'histoire

Grâce aux mains habiles de l'aïeule, à son amour du travail parfait, à son sens inné de l'esthétique, les secrets du filage, du tricot, du tissage, du crochet, du tressage, de la broderie, de la tapisserie et du fléchage se sont transmis de mère en filles. Chez nous, disait-on, pas une jeune fille qui ne confectionne elle-même son trousseau! Les premiers colons ont apporté de France certaines techniques, mais les besoins d'un pays différent et tout neuf et les contacts avec les Indiens, il y a deux ou trois cent ans, ont souvent donné des méthodes différentes, mieux adaptées au milieu québécois.

Eloquent patrimoine, l'artisanat québécois illustre l'histoire d'un peuple travailleur, ingénieux et doué d'un goût incontestable! Même aujourd'hui, alors que le Québec est devenu l'une des régions les plus industrialisées et urbanisées au monde, l'artisanat n'est pas disparu: les formes anciennes retrouvent une popularité sans cesse grandissante et de nouvelles méthodes voient le jour.

La Nouvelle-France connut toute une dynastie de maîtres-artisans; avec les Levasseur et les Baillargé, suivis de bien d'autres (André Paquet, Berlinguet, Liebert, Jean-Baptiste Côté, Louis Quévillon, Louis Jobin), c'est l'âge d'or de la sculpture! L'orfèvrerie n'est pas en reste. Dès le 17e siècle, les frères Soulard sont à l'oeuvre, imités par Michel Le Vasseur. Vient ensuite

François Ranvozy (1739-1819), le plus prolifique et le plus original.

D'innombrables chefs-d'oeuvre de ces célèbres maîtres sont conservés dans les chapelles, églises et institutions religieuses de Québec, de Montréal et d'ailleurs, et s'offrent à l'admiration des visiteurs.

Un renouveau

Le Québec connaît depuis quelques années un grand renouveau de l'artisanat. Le métier à tisser réintègre sa place dans nombre de foyers et le tissage joue un rôle de première importance.

La tapisserie a regagné ses lettres de noblesse avec le concours des peintres.

La création d'une section de céramique à l'école des Beaux-Arts de Montréal supplée à la disparition de l'ancienne poterie. Gaétan Beaudin prépare quantité de céramistes. L'arrivée de Claude Vermette marque un nouveau jalon dans la conception de la céramique. Les lignes pures des pièces de Jean Cartier et leurs coloris manifestent une délicate sensibilité. Il prépare de nombreux artistes qui, à leur tour, trouvent leur voie. Mentionnons des noms comme ceux de Jordi Bonet, Normand Lavoie, Monic Coutu, Pierre Guérin, Paul Lajoie et Pierre Legault.

Les amateurs de l'émail sont légion, même si les vrais artisans sont rares. Il faut mentionner Micheline de Passillé, Yves Sylvestre, Claude Bérubé, Pierrette Leclair et Thérèse Brassard.

L'orfèvrerie et la joaillerie ont aussi leurs adeptes: Gilles Beaugrand, Gérard Tremblay, Daudelin, Georges Delrue, Maurice Brault et Bernard Chaudron sont parmi les plus connus.

Le vitrail ravive son éclat sous la main experte de Marius Plamondon et de son élève Olivier Ferland, Jean-Guy Barbeau réussit de magnifiques verrières et le peintre Marcelle Ferron réussit un parfait mariage de l'architecture et du verre.

La sculpture sur bois

Les Bourgeault et leurs disciples, les Leclerc, sortent des sentiers battus, en reproduisant, par exemple, des bateaux miniatures de tous genres.

La tradition du fer renaît: Yves Chanfournais, Jean Michel et Marcel

Juneau s'efforcent de trouver de nouvelles techniques. Ailleurs, on travaille également le cuivre avec beaucoup d'habileté.

Les tapis, tressés, crochetés ou autres, réussissent à maintenir l'intérêt de la clientèle.

De nouvelles techniques viennent s'ajouter à celles d'autrefois. L'art de faire des noeuds, ou macramé, connaît une grande vogue, tout comme le batik, les poupées et quelques autres formes d'artisanat adoptées au cours des récentes années.

Le lecteur peut en apprendre davantage en s'adressant au Service de renseignements touristiques. Cité parlementaire, Québec, Canada.



(Photo: Direction générale du tourisme du Québec.)



RADIO-TÉLÉVISION

pour les grands et les petits



LA GROSSE MANNE

Certains lundis, en commençant cette chronique, je ne sais exactement de quoi je vais bien pouvoir parler. C'est la disette. Ce lundi-ci, c'est la manne abondante. Je ne sais que choisir.

Je me contente donc de vous faire part des petits bonheurs que j'ai glanés au fil des ondes télévisées, depuis vendredi. Ce soir-là, à la nouvelle émission Dossier, sur les ondes radio-canadiennes, une rétrospective des années 1929 à 1939, ou les origines de la révolution tranquille. Des entrevues de Bonenfant, Falardeau, Chalout, les Pères Lévesque et Cousineau, des films où l'on voyait les nez de Taschereau et Duplessis, tout cela laissait une impression nostalgique d'un monde à la fois bien proche et bien lointain. Qui ose encore parler de la "doctrine sociale de l'Église" par

exemple? La génération des quarante et plus aura goûté fortamment ce Dossier. Pour les jeunes qui croient que Duplessis, c'est uniquement un pont qui tombe et Alexandre Taschereau, un boulevard encombré, ils auront peut-être davantage.

Habituellement, le dimanche, de 5 à 6, c'est "5D". Cette semaine, je ne sais pourquoi ni comment, ce fut "D'Hier à demain" et ce fut tant mieux. J'ai rarement écouté et vu un homme aussi parfaitement complet (pour la télévision s'entend) que ce Maurice Rheims, commissaire-priseur à la Ville de Paris qui nous a tenu sous le charme pendant 60 minutes qui en ont paru 6, tout simplement en parlant des objets. Mais quels objets! Conteur extraordinaire, avec avenante figure, geste précis, sourire fin, cet homme plein de raffinement rappelle peut-être Henri Guillemin à ses meilleurs moments. Maurice Rheims a donné là une entrevue qu'il faudrait revoir. Avec tous ces talents, cet ancien familier de l'Hôtel Drouot était modeste par surcroît. Pour un Français, c'est tout un exploit.

La bataille de Québec présentée dimanche soir dans la grande série réalisée en Fran-

Télévision Agricole à Radio Canada

LA SEMAINE VERTE, dimanche 8 décembre, de midi à 13 h.

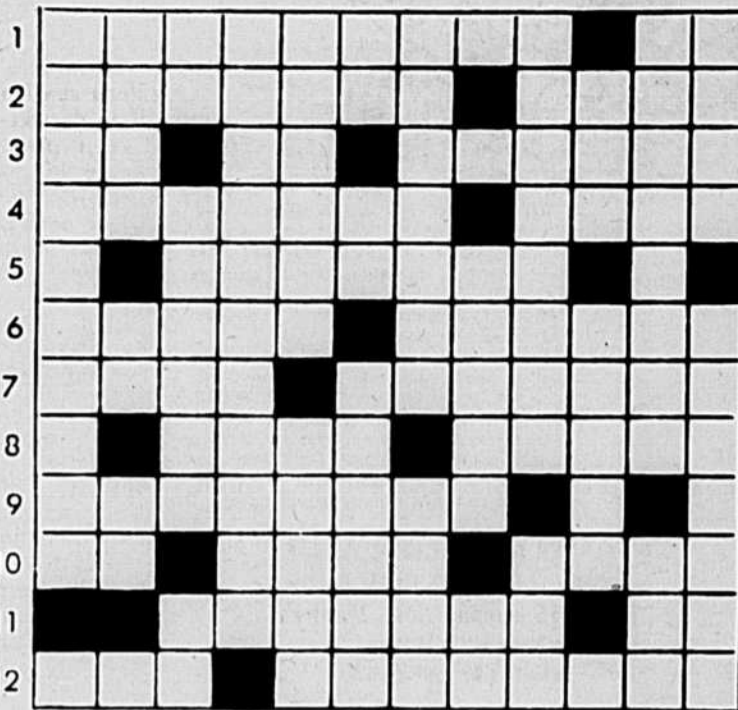
- Dossier: conférence de presse de M. Eugène Whelan, ministre de l'Agriculture du Canada, commentateurs Jean-Guy Roy, réalisateur Jean-Guy Landry.
- La chronique horticole: les plantes de Noël, avec Denise Ouellet.
- Commentaires sur l'actualité agricole, avec André Laprise.

ce et commentée par Henri de Turenne aura laissé sur leur appétit les habitués de Davy Crockett et autres sauvageries spectaculaires. Réalisée avec des moyens modestes, elle aura quand même donné une autre excellente leçon d'histoire à ceux qui voulaient bien la prendre. À croire que Radio-Canada remplace maintenant le ministère de l'Éducation! Pauvre Montcalm qui a aimé mieux prendre son thé que de sortir pour voir les Anglais sur les Plaines d'Abraham. Cela pourrait faire une excellente publicité pour cette boisson pourtant bien anglaise: "Laissez-moi finir mon thé, avant que les Anglais sur Québec." Quoiqu'il en soit, on a pu se rendre compte avec infiniment de tristesse que les grands effets ont parfois de bien petites causes. Thé ou pas, la Nouvelle-France était marquée et encerclée. Ce n'était qu'une question de temps. Mais on leur a joué un bon tour aux Anglais. On est encore là.

Marie-Stéphane

MOTS CROISÉS de la Terre

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

HORIZONTELEMENT

- 1- Nom donné à une variété de concombres à petits fruits. - Caesium.
- 2- Personne grossière (fém.). - Instrument pour maintenir des objets qu'on veut limer.
- 3- Métal précieux. - Usages. - Tranchée pour recevoir des semis ou de jeunes plants.
- 4- Utiliserais. - Bande de terre qui borde un fleuve.
- 5- Trace creusée dans la terre par les roues des voitures. - Lie de nouveau. - Morceau de boeuf.
- 7- Négligé. - Brisera.
- 8- Crochet double. - Mettre en terre pour germer.
- 9- Outil. -
- 10- Obtenu. - Garni un mât, un voilier, de ses voiles, poulies, cordages, etc. Sorte de tarte à la crème. - Un des États unis d'Amérique. - Xénon.
- 12- Plante herbacée annuelle. - Nom donné aux machines de guerre,

puis aux premières bouches à feu lançant des boulets en pierre.

VERTICALEMENT

- 1- Conserve de choux salés et fermentés. -
- 2- Mammifère au corps lourd et massif. - Éminence. - Obtenu. - Route rurale. - De l'Eolie. - Germanium.
- 4- Action d'élever les bestiaux. - Fou. - Liquide formé de sucre en solution concentrée. - Canadien National. - Deux. - Plante potagère.
- 7- Passera la herse sur un sol. - Se dit d'un navire sans chargement ni cargaison. - Iridium.
- 9- Noire. - Métal d'un gris bleuâtre. - Familièrement. - En musique.
- 11- Longue souffrance morale. - Direction générale. - Saupoudrer de farine. -

Solution semaine prochaine.

Semaine dernière



LES FILMS À LA TV SEMAINE DU 8 AU 14 DÉCEMBRE 1974

Explication: Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable. - L'appréciation du film commence après le tiret placé à peu près au centre du texte. - À la fin du texte s'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (a) adolescents.

MONTREAL
Canal 2 - CBFT

LUNDI, 9 DÉCEMBRE

14h.30 - LA TOUR, PRENDS GARDE! (4) - Fr. 1957. Film de cape et d'épée de G. Lampin avec Jean Marais, Cathia Caro et Eleonora Rossi Drago. - Sous Louis XV, les aventures de la Tour, joyeux comédiens et hardi batailleur.

MARDI, 10 DÉCEMBRE

14h.30 - BRÈVES AMOURS (6) - It. 1959. Comédie de C. Mastrocicco avec Michèle Morgan, Vittorio de Sica et Eleonora Rossi-Drago. - De nombreuses idylles se nouent à une station de sports d'hiver.

MERCREDI, 11 DÉCEMBRE

14h.30 - LA MARIE DES ÎLES (6) - Fr. 1959. Film d'aventures de G. Combret avec Belinda Lee, Alain Saury et Jacques Castelot. - À la Martinique au XVIIIe siècle, rivalité entre deux hommes épris de la même femme.

JEUDI, 12 DÉCEMBRE

14h.30 - LE PRINCE ET LE PAUVRE (17h.00) - (The Prince and the Pauper) (4) - G.B. 1962. Film d'aventures de D. Chaffey avec Sean Scully, Guy Williams et Donald Houston. - À cause de sa ressemblance frappante avec un jeune prince, un petit pauvre est proclamé roi.

JEUDI, 12 DÉCEMBRE

14h.30 - BLAGUE DANS LE COIN (5) - Fr. 1963. Comédie policière de M. Labro avec Fernandel, Perrette Pradier et Jacques Monod. - À Las Vegas, un comédien est mêlé aux des jeux propriétaires de cabaret.

19h.30 - CARAVANE DE FEU (The War Wagon) (4) - E.U. 1967. Western de B. Kennedy avec John Wayne, Kirk Dou-

glas et Robert Walker. - Un ancien rancher organise l'attaque d'un wagon blindé chargé d'or.

VENDREDI, 13 DÉCEMBRE

14h.30 - MADAME X (6) - E.U. 1965. Mélodrame de D.L. Rich avec Lana Turner, John Forsythe et Keir Dullea. - Une mère séparée de son fils tombe de déchéance en déchéance.

MONTREAL

Canal 10 - CFTM-TV

ROZINA, 9 DÉCEMBRE

14h.30 - ROZINA LA BATARE (6) - Tch. 1946. Mélodrame de O. Vavra avec Maria Glazova et Ladislav Stepanek. - Une enfant naturelle est victime de préjugés qui lui interdisent tout mariage respectable.

MARDI, 10 DÉCEMBRE

14h.30 - À L'EST DU SOUDAN (East of Sudan) (6) - G.B. 1964. Drame de N. Juran avec Anthony Quayle, Sylvia Sims et Derek Fowlds. - Après l'attaque d'un avant-poste, un soldat anglais aide une gouvernante et sa pupille à regagner la ville de Khartoum.

MERCREDI, 11 DÉCEMBRE

14h.30 - L'ÉTRANGE SUZY (6) - Fr. 1942. Comédie de J.-P. Ducis avec Suzy Prim, Albert Préjean et Claude Dauphin. - Pour se venger de son époux, une jeune femme simule la folie.

20h.00 - LES S.R. PASSENT À L'ATTAQUE (Danger Has Two Faces) (6) - E.U. 1966. Drame d'espionnage de J. Newland avec Robert Lansing, Dana Wynter et Murray Hamilton. - Un agent secret emprunte l'identité d'un riche touriste qui lui ressemble.

JEUDI, 12 DÉCEMBRE

14h.30 - LES PIRATES DU DIABLE (Devil Ship Pirates) (5) - G.B. 1963. Film d'aventures de D. Sharp avec Christopher Lee, Andrew Keir et John Cairney. - Les marins de Vera-Ellen et Cesar Romero. - Une jeune fille devient la vedette d'une revue parce que son impresario la croit fiancée à un millionnaire.

LUNDI, 9 DÉCEMBRE

14h.00 - L'ESCLAVE (4) - Fr. 1953. Drame social de Y. Ciampi avec Daniel Gélin, Eleonora Rossi-Drago et Barbara Laage. - Un jeune pianiste devient morphinomane à la suite d'un accident.

MARDI, 10 DÉCEMBRE

14h.00 - LES ENNEMIS (4) - Fr. 1961. Drame d'espionnage de E. Molinaro avec Roger Hanin, Claude Brasseur et Pascale Audret. - Un attaché d'ambassade disparaît après s'être fait voler des documents.

MERCREDI, 11 DÉCEMBRE

14h.00 - LA BELLE TUEUSE (The Bonnie Parker Story) (6) - E.U. 1958. Drame policier de W. Witney avec Dorothy Provine, Jack Hogan et Richard Bakalyan. - Une serveuse de restaurant s'adjoint un

complice et se lance dans la carrière du crime.

20h.00 - TUEURS AU KARATE (The Karate Killers) (5) - E.U. 1966. Film d'espionnage de B. Shear avec Robert Vaughn, David McCallum et Kim Darby. - Deux agents secrets recherchent la formule d'une invention pour transformer l'eau de mer en or.

JEUDI, 12 DÉCEMBRE

14h.00 - CARROUSEL D'AMOUR (5) - Autr. 1965. Film à sketches de R. Thiele, A. Weidenmann et A. Von Ambsberg avec Catherine Deneuve, Nadja Tiller et Heinz Rühmann. - Quatre sketches ayant pour dénominateur commun des aventures libertines.

VENDREDI, 13 DÉCEMBRE

14h.00 - CRÉPUSCULE (Sundown) (5) - E.U. 1941. Film d'aventures de H. Hathaway avec Gene Tierney, Bruce Cabot et George Sanders. - Durant la dernière guerre, au Kenya, des indigènes, aidés par un trafiquant, combattent les Anglais.

19h.30 - LES MYSTÈRES DE PARIS (4) - Fr. 1962. Mélodrame de A. Hunebelle avec Jean Marais, Jill Haworth et Dany Robin. - Un homme tente de réparer le mal qu'il a fait à une famille pauvre.

SAMEDI, 14 DÉCEMBRE

09h.30 - L'ARSENAL DE LA PEUR (5) - It. 1963. Drame de guerre de J. Anthony avec David Niven, Lea Massari et Ben Gazzara. - À Athènes, en 1944, des membres du Service d'information britannique doivent affronter des francs-tireurs grecs.

14h.30 - LÉGITIME DÉFENSE (The Shop at Sly Corner) (5) - G.B. 1946. Drame policier de G. King avec Oscar Homolka, Muriel Pavlow et Derek Farr. - Découvrant que son patron est un receleur, un commis le fait chanter.

20h.00 - LES FILLES DE L'AIR (Come Fly With Me) (5) - E.U. 1963. Comédie sentimentale de H. Levin avec Dolores Hart, Lois Nettleton et Pamela Tiffin. - Les aventures sentimentales de trois hôtes de l'air.

TROIS-RIVIÈRES

Canal 13 - CKTM-TV

LUNDI, 9 DÉCEMBRE

17h.00 - OPÉRATION OPIUM (The Poppy is Also a Flower) (5) - E.U. 1965. Drame policier de T. Young avec Trevor Howard, E.G. Marshall et Angie Dickinson. - Deux agents spéciaux cherchent à découvrir les rouages d'un important trafic d'opium.

MARDI, 10 DÉCEMBRE

17h.00 - WESTERN DE C. Lamont avec Sonny Tufts, Barbara Britton et Edgar Buchanan. - Un taureau sauvé cause de nombreuses difficultés à son propriétaire.

AUTRES CANAUX

ROUYN-NORANDA - Canal 4 (CKRN-TV)

OTTAWA - Canal 9 (CBOFT)

MATANE - Canal 9 (CBGAT)

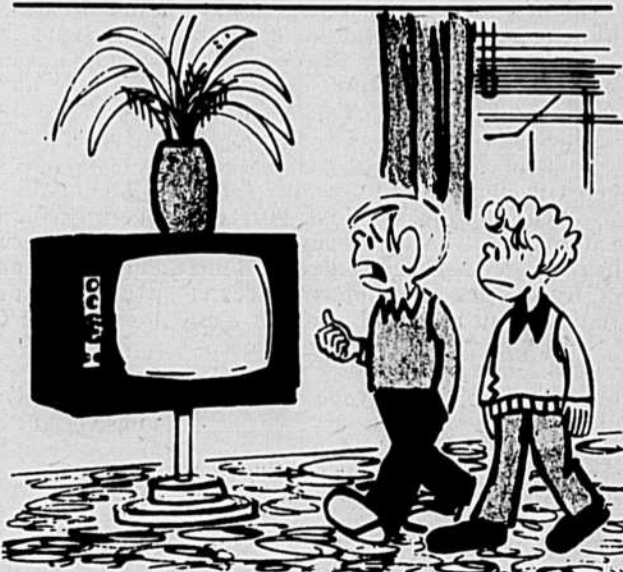
RIMOUSKI - Canal 3 (CJBR-TV)

RIVIÈRE-DU-LOUP - Canal 7 (CKRTV)

CARLETON - Canal 5 (CHAU-TV)

MONCTON - Canal 11 (CBAFT)

Les films présentés à ces canaux sont ceux de Radio-Canada. Les spectateurs des canaux 5 de Carleton et 11 de Moncton voient ces films une heure plus tard. Ce décalage d'une heure est aussi en vigueur aux îles-de-la-Madeleine.



— Elle est tombée en panne hier soir et papa, maman, nous tous, nous avons été obligés de rester assis comme des idiots et de nous parler... Argosy

ANNONCES CLASSÉES

CÔUT DE L'INSERTION: 15 cents le mot. Prix minimum \$3.00. Titre en 8 points noirs capitales: \$2.00. Annonces classées commerciales avec ou sans cadre: 95 cents la ligne agate. CASE: 50 cents. RABAIIS de 20% pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte. DONNEZ CLAIREMENT vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les annonces classées sont STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN le VENDREDI PRÉCÉDENT. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSÉES LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal, Québec H2L 2P2
Tél.: (514) 288-6141.

AGRICULTEURS gratuit... 2 jeux aiguïsés gratuitement avec toutes réparations de tondeuse à vaches. Aiguïsage garanti à l'huile, 75 jeux, vente de lames neuves, réparations de tondeuses électriques Stewart et la vente de brosses électriques Stewart, travail garanti, retour 48 heures, adressez LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, casier Postal 24 Sorel Québec.

MESSIEURS à notre usine, faisons un aiguïsage parfait clipper d'animaux. Barbiers, \$1.50 set, réparons correctement votre tondeuse électrique Clipmaster Stewart si nécessaire, ouvrage garanti, retour rapide, adressez L'USINE D'AIGUISAGE STEWART, Pierreville, Cité Yamaska, Qué. JOC 110.

MESSIEURS, confiez-nous vos lames de "clippers" aiguïsage fait sur meule à diamant, garanti pour 25 à 35 bêtes \$1.50 le "set". EMILE BOLDU, 831 St-Georges, Trois-Rivières, G9A 2L2.

AIGUISAGE et réparation de clipper d'animaux, aiguïsage \$1.50 le jeu, coupeau et roulette, hacher viande, vendons lame, tondeuse neuve et seconde main, ouvrage garanti. LÉOPHILE LACASSE, St-Gervais, Bellechasse.

AIGUISAGE lames clipper vaches, moutons, huile 1.00 le jeu, ouvrage garanti retour 24 heures, garanti tondeuse votre troupeau. FERME D'AIGUISAGE SOREL, 230 Prince, Sorel.

CONFIEZ-NOUS aiguïsage lames, clipper vaches, moutons huile, \$1.00 garanti tondeuse votre troupeau, ouvrage garanti, retour 24 heures. USINE D'AIGUISAGE SOREL, 232 Prince, Sorel.

LES VACHES SONT À MEILLEUR MARCHÉ MAINTENANT

Le seul commerçant de la Province qui achète directement, des mêmes éleveurs de l'Ontario depuis 40 ans et NON PAS DES ENCANS. Nous avons toujours un vaste choix de croisées et pur-sang. Echanges acceptés. Conditions de paiement jusqu'à 24 mois. De plus, nous avons 200 vaches et taures qui véleront au printemps. Livraison gratuite. Pour plus amples détails:

LOUIS PINSKY
54 CÔTE SUD
STE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE
Tél.: (514) 435-0220.

LES PLUS IMPORTANTS VENDEURS AU QUÉBEC DE VACHES ÉPROUVÉES

BELLES jeunes vaches et taures Holstein, fraîche vélées ou devant véler. Livraison gratuite. Frais d'interurbain acceptés. Aussi acheteur de troupeaux. ALBERT MAURICE, Windsor, Cité Richmond, Tél.: (819) 845-2149.

HEREFORD enregistrés, boeufs, primaires \$200., génisses éprouvées, porcs Damworth enregistrés, truies et verrats prêts pour service. AIME LABONTÉ, St-Gilles Cité Lotbinière, G0S 1Z0. Tél.: (418) 888-3395.

1 BOEUF Hereford enregistré de 19 mois, 975 Fresnière, St-Eustache, 473-9373 (après 6:00 p.m.).

20 VACHES Hereford, quelques-unes avec veau Charolais et en gestation d'un Charolais, 975 Fresnière, St-Eustache, 473-9373 (après 6:00 p.m.).

1 CHAROLAIS purebred, 15 mois, par PL Baiser Amour, et 1 Charolais 15/16, 17 mois, par Artiste. 1 Charolais pur français exportable, 18 mois, par Bourgeois FMC 54, 975 Fresnière, St-Eustache, 473-9373 (après 6:00 p.m.).

À VENDRE, vaches fraîche vélées et devant véler bientôt, aussi 4 gros chevaux à prix réduit. A. GUERTIN, Verchères, (514) 583-3597.

TAURES fraîche vélées ou devant véler sous peu. JEAN-NOËL POUVRETTE, 41 boul. Richelieu, St-Basile-le-Grand. Tél.: 467-4746.

VACHES LAITIÈRES

Un des plus importants vendeurs de vaches laitières du Québec. Toutes ces vaches proviennent des meilleurs éleveurs de l'Ontario. Vaches de choix vendues au plus bas prix. OMER MAISON-NEUVE & FILS, 521 boul. Lacombe, St-Paul-Ermite, Cité L'Assomption, route 48; tél.: ferme de 7 hres a.m. à 6 hres p.m. 581-5670. Résidence: 722-0956.

VACHES et taures Holstein pur-sang ou croisées venant d'Ontario, pesant de 1,200 lb. à 1,400 lb., vélant en tout temps, bonnes conditions. S'adresser à FERNAND CHOUINARD, Ste-Flavie, Cité Matahe. Tél.: 775-7018.

ACHETEUR - VENDEUR

De vaches ou de taures saillies ou ouvertes, d'animaux à boeuf, de troupeaux laitiers croisés ou pur-sang avec ou sans quota, de roulant de ferme quel que soit l'endroit. Paiement argent comptant. JEAN-MARC LEBLANC, St-Sylvestre, Cité Nicolet. Tél.: (819) 285-2929 — 285-2040 — 285-2322.

VACHES et taures Holstein vélant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario. DENIS TRUDEAU, Ste-Julie, Cité Verchères. Tél.: 649-1169.

VACHES à lait pur-sang ou croisées, fraîche vélées ou devant véler sous-peu, provenant des meilleurs troupeaux de l'Ontario. S'adresser à PHILIPPE OUMET, 3805 Côte Terrebonne, Terrebonne, route 29, tél.: 666-8181.

CHOIX taures Holstein pur sang ou croisées venant d'Ontario, vélant novembre et décembre, prix spécial pour plusieurs, s'adresser: FERME ÉMILIEN CHOUINARD, R. R. 1 Luceville, Cité Rimouski. Tél.: (418) 739-4505.

CHAMBLY: animaux Charolais; à vendre, vaches taures vélant en tout temps, génisses Hereford et Charolais, 658-8812.

À VENDRE: taures & vaches fraîche vélées. JEAN-PIERRE DANSEAU, 825 Marie-Victoria, Verchères, Tél.: 583-3055.

À VENDRE: taures et vaches de choix vélant sous peu. Conditions faciles. CLÉMENT CHONIERE, sortie 37, autoroute des Cantons de l'Est, St-Alphonse-de-Granby, Tél.: (514) 378-1842.

À VENDRE: 100 brebis et agnelles devant agneler à partir de mi-janvier, s'adresser: ANDRÉ-JEAN SABOURIN, Ripon, Cité Papineau. Tél.: (819) 983-7723.

BELLE jument à vendre de travail, blonde 9 ans, pèse environ 2,000 lb. S'adresser à 495 ch. de la Savane, St-Paul-Ermite. (514) 581-3829.

CHEVAL Belge de 4 ans à vendre, 1700 lb au prix de \$800. Tél.: (418) 453-2655.

CHEYRES pour lait d'hiver, plusieurs chèvres qui vont mettre bas en janvier et février à vendre. (819) 839-3051.

À VENDRE: belles truies hybrides et mâles pur sang Yorkshire et Duroc avec indice gain-gras. ANDRÉ FORCIER, St-Bonaventure, (Yamaska), (819) 396-5130.

TRÈS bon reproducteur à vendre: Landrace et Yorkshire verrats, aussi truies hybrides de premier croisement, tous classés. JÉRÔME POIRIER, St-Pic (Bagot) (514) 772-2893.

SWEDISH Landrace, Chester White, Yorkshire, Lacombe, Welsh, Tamworth, Berkshire, English, Large Black, British Saddleback, Hampshire, Duroc, Hybrides tachetés bleu. Catalogue gratuit de 14 pages remplies illustrant des races porcines enregistrées. TWEDDLE FARMS, Fergus, Ontario.

JEUNE verrat Hampshire noir et blanc pur sang avec papier, cause abandon de l'élevage des truies. GUY ROY, St-Gervais (Bellechasse), (418) 887-6947.

VERRATS Yorkshire garantie pour le service. JEAN CHEVALIER, 570 Point du jour sud, l'Assomption. Tél.: (514) 589-4905.

POUR achat de suiets de haute qualité, adressez-vous à: LA SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE PORCS ET DE MOUTONS DU QUÉBEC. Georges E. Mayrand, Agr., 226 rue Quintal, Laval-des-Rapides. Tél.: 669-7724 ou à: Ghislain Jobin, St-Augustin, Cité Portneuf. Tél.: (418) 878-2315.

REPRODUCTEURS à vendre: truies et verrats Yorkshire et Landrace. Ainsi que truies hybrides de premier croisement. Tous primés sur l'indice gain-gras. S'adresser: COOPÉRATIVE AGRICOLE DEGRANBY. (514) 378-7981.

VERRAT Yorkshire bien classé prêt pour service. PHILIPPE LEBLANC, R.R. 1, St-Léonard, Cité Nicolet. Tél.: (819) 399-2834.

ANIMAUX MORTS

Achetons animaux morts ou vivants, payons le meilleur prix possible, acceptons charges téléphoniques. DE SMET & FRÈRES, Rang Fleury, St-Jude, Cité St-Hyacinthe. Tél.: 792-3834.

POMMES à vendre, 12 lb. 1169 Petite Caroline à Rougemont. Tél.: 469-2603.

2 GRANGES complètes à défaire et un tracteur Lorry double, 400 perches de cèdre et divers autres articles tous en très bonne condition. Tél.: (514) 332-2183.

BOIS de construction à vendre 8 x 8 carré à 12 x 12 carré, 18 à 24 pieds, long, épinette et pins rouge. Pin en 2 et 1 po. Tél.: 753-3016.

MIEL BLANC

Rucher Antoine Chagnon. Ouvert tous les jours. 240 Rang Beauce, Calixa-Lavallée, Cité Verchères.

VIS à grain de 35 pieds de longueur avec moteur à gazoline, 2 cylindres, prix à discuter. St-Antoine-sur-Richelieu, 787-3053.

QUOTA de poulets à griller à vendre, quota de gros poulets et quota de poulet mélé pour un total de 42,300 pi. avec ou sans poulailler. Tél.: (514) 797-3337.

SOYA à vendre 4,000 lb, 1ère qualité, test d'humidité 14%, prix 42¢ lb. MARCEL BERGERON, 640 de l'Église, La Plaine, Cité l'Assomption.

FER à chevaux à vendre, s'adresser après 7 heures P.M. à 7575 Côte-de-Liesse, St-Laurent. Tél.: 731-3049.

100 PIEDS de chaîne Beauty à vendre. Tél.: 622-7566.

QUOTA lait nature 1ère classe, 1,300 livres par jour. Refroidisseur lait en vrac, capacité 5,000 lb DeLaval, lavage automatique, comme neuf. (514) 759-2306.

TRAPPEUR ATTENTION NE manquez pas cette chance pour \$10.00 je vous enverrai le secret pour capturer le renard au piège et au collet, en plus la méthode pour faire la drogue. Méthode garantie. EDMOND MORNEAU, St-Samuel-de-Horton, Cité Nicolet, P.Q. Tél.: (819) 353-2371.

VITAMINE

Germe de blé: 500 capsules \$7.95
1000 capsules \$15.00
Lécithine: 500 capsules \$9.00
1000 capsules \$17.00
Vitamine C:
100 Mgr, 500 tablettes \$6.50
1000 tablettes \$12.00
GERBEX
331 Principale
St-Thomas-d'Aquin
Cité St-Hyacinthe.

TRAPPEURS

La saison de la capture des animaux à fourrure est maintenant commencée. Si parfois, vous êtes intéressés à acheter nos volumes de secrets de chasse, ainsi que nos "Brochures", pamphlets, recevoir nos circulaires qui vous expliquent tout ce que ces volumes renferment, avec très belles photos, écrivez-nous en nous faisant parvenir \$1.00 pour frais postaux. Et, vous recevrez en même temps, 3 fameux secrets de chasse, avec 5 très belles photos: 1 - re: la "capture du pékan"; 2 - la "capture du castor"; 3 - un fameux secret inédit, re: "la pêche".

LORENZO ALAIN

1885 boul. Benoit XV, Québec 3, G.IL 2Z8 P. Québec.

COMMERCÉ DE fruits et légumes à vendre, fait de très bonnes affaires. Ste-Anne-des-Plaines. Cause: maladie. (514) 435-7873.

JEUNE couple demandé pour travailler sur ferme laitière, maison 5 pièces chauffée fournie, expérience exigée, possibilité de devenir co-propriétaire, après un certain temps de service, salaire à discuter. La terre de Chez Nous, 515 ave. Viger, Montréal (Case 72).

COUPLES qui aimeraient se faire un très bon revenu à temps partiel, si vous êtes intéressés appeler à (514) 454-9925.

COUPLES demandés, 38 ans et plus ou 2 femmes, \$500-mois, logé, nourri, pour prendre charge de foyer de patient convalescent. Tous sont assez vigilants, assurés chômage, congé, devraient être très propres et consciencieux, honnêtes et avoir de très bonnes références. Vrai chez-soi, pour personne répondant aux normes. Mme E. Grant, R.R. 3, l'Annunciation, P. Québec. JOT ITO. Tél.: (819) 275-5160.

FILS TISSUS COUPONS

LAINE à tricoter: Orlon; domestique; laine à tapis; Poly-on. Coton à tisser; lisières de Jersey; couleur assortie, échantillons gratuits sur demande, bas culottes "One Size" \$6.50 la douz. L. THERRIEN

INC. C.P. 131, Victoriaville, Qué. G6P 6S8.

FIL À TISSER "Wabasso" 2/8 — lisières de Jersey pâle et foncé, nylon - Fil de fantaisie. G. LEGAULT, 5960 Alphonse, Brossardville.

OUVRIERS agricoles demandés. Cherchez-vous un emploi? Si vous avez des connaissances agricoles et possédez des aptitudes pour les travaux de ferme, adressez-vous à: MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE DU QUÉBEC, 100, Place Charles Lemoyne, Edifice du Métro, Suite 278, Longueuil J4K 2T4. Tél.: 873-2648.

CÉLIBATAIRE demandé, travail sur ferme laitière, traite pipeline, travail à l'année, salaire \$75.00 net par semaine, logé, nourri, expérience nécessaire, références exigées. J. ADRIEN ROBERT, St-Brigide, (Iberville) 293-4850.

JEUNE homme demandé pour travail à l'année sur ferme mécanisée, nourri, logé. GILLES LACROIX, Ste-Monique (Nicolet). Tél.: (819) 289-5325.

POUR région de Warwick, homme marié demandé pour travail à l'année sur ferme laitière bien mécanisée, maison fournie, salaire selon expérience. Ecrire à C.P. 783 Warwick.

VENTE DIRECTE

au prix convenable
- Combine à patates à 2 rangs "Weimar"
- Grime commander et gazelle 1 rang.
- Whitted 1 rang, en bon état.
- Batteuses, Massey-Ferguson, Clayton, Claas et International
- Tracteurs toutes marques en bon état.

TRACTORMAC LTD.

49 Queen Victoria St. London E.C.4, Angleterre

RÉSERVOIRS EN VRAC

Réserveurs en vrac très peu usagés et remis à neuf, de toutes grandeurs et de toutes marques avec garantie et livraison partout au Québec. S'adresser à: MARIUS HENAU, 3750 Notre-Dame-de-Lourdes, Joliette. Tél.: (514) 759-2300.

RÉSERVOIRS EN VRAC

Réserveurs en vrac usagés, reconditionnés vérifiés partout et garantis comme neufs. Nous garantissons l'octroi au même titre qu'un neuf. Livraison partout au Québec. S'adresser à: JOCELYN HOULE, 253, Ste-Angélique Nord, Joliette. (514) 756-8793.

RÉSERVOIRS EN VRAC

Distributeur. Vente, échange, installation. De Laval, Dari Kool, Milk Keeper, Zéro, W.C. Wood, 200 à 650 gallons. Livraison partout. Ecrire ou téléphoner à: FERNAND LEFEBVRE, Cap Santé, Cité Port-neuf. Tél.: (418) 285-0199.

MACHINERIE agricole usagée pour tous vos besoins, à vendre. S'adresser à: GILLES BEAUDRY, Verrier, Ontario. (705) 594-2878.

RÉSERVOIR en vrac, vente et échange avec garantie et installation au Québec. S'adresser à: CLAUDE AMESSE (514) 371-3125 et Ontario, RAOUL SAUVÉ (613) 674-5545.

POMICULTEURS

POUR CONTRÔLER chambre à pomme au gaz, 2 "scrubbers" de marque Arcosorb no 8 à vendre. Prix d'achat, neuf \$12,500.00 chacun. Vendrais les deux pour \$8,000.00. REFRIGÉRATION INDUSTRIELLE BARBIER INC., 75 boul. des Laurentides, Laval, tél.: (514) 667-8060.

PIPELINE Surge, 4 unités avec lavage automatique, 2 R.O.P.s "True-Test" approuvé par B.O.P., 1 réservoir en vrac Mueller, 7000 gallons. ROBERT D'AOUST, rivière St-Louis, St-Stanislas de Rostka. Tél.: (514) 373-6638.

COMBINE à patates Dalhman 2 rangs, très bonne condition, 2 wagons avec bolte Dalhman 16 pi., capacité 10 tonnes chacune, 1 dégrèuse à patates automatique, 1 tracteur John Deere 2120, avec sacre 2 rangs, charrue 4 raies, déchencheuse semi-porté, 1 peigne pour déterrer les patates, 1 herse à ressorts 12 pi. servi 1 an. LUCIEN LAPLANTE, St-Michel (Napierville) (514) 454-9885.

DÉCHARGEUR de silo Patz avec moteur 3 forces comme neuf pour 14' et 16' de diamètre. GEORGE HASENBERGER, 484 ruisseau St-Louis-ouest, Marieville, P.Qué. Tél.: (514) 466-3386.

À VENDRE: videur de silo 14'-16' ajustable, avec moteur 3 forces, s'adresser à Sainte-Sabine. Tél.: 296-4972.

CHAÎNE DE SCIE

N'achetez pas de chaîne de scie avant d'avoir vu notre catalogue gratuit. Faites des économies colossales sur nos produits supérieurs; chaîne en boucles et bobines. Barres-guides, pignons, limes, meuleuses, coins et autres accessoires de scies. Écrivez aujourd'hui même. ZIP-PENN CO. L.T.E., Dept. Q4, Box 5877A, London Ontario, N6A 4L6.

MAISONS

AVONS besoin de maisons de campagne avec quelques arpents de terre, situées dans un rayon de 60 milles de Montréal. C.E.V.S., C.P. 430, Ville Lasalle, H8R 3V4.

UN DEMANDÉ

FOURRURES demandées—achèterais vieux manteau en chat sauvage, bonne condition, payant \$60.00 et plus. Tél.: (frais virés) (514) 843-4000.

ACHÈTERAIS batteuse remorquée et actionnée par le tracteur, préférence International no 82 ou 80 comme neuve. DORIS LAPOUCHEUR, Mirabel, Cité Deux-Montagnes. (514) 258-3188.

BESOIN de 100 tonnes de foin de bonne qualité immédiatement. Tél.: 358-2583.

SAPINS de 7 à 10 pieds demandés, belle apparence \$1.50 du lot de 100 et plus. Tél.: (soir) (514) 363-9029, sauç lundi, mardi, mercredi.

LAPINS

ACHETONS lapins vivants de 5 à 7 lb. quantité minimum 50 lapins. Ramassons jusqu'à 150 milles de St-Polycarpe, abat-toir et ranch de sélection cynicole St-Polycarpe, Cité Soulange. Tél.: (514) 265-3466.

ACHÈTERAIS génisses Blonde Aquitaine, GILLES BROUILLARD, St-Aimé. Tél.: 788-2447.

POUSSINS d'un jour pour la ponte (blanc ou rouge) et pour la chair. Demandez liste de prix. COUVOIR DE LAVAL (PONT-VIAU), 25 Boul. des Laurentides, Laval, Qué. Tél.: (514) 669-3656.

POULETTES prêt à pondre et en ponte, poussins d'un jour et démarrés, oisons, cannetons, faisans, chapons de 3 semaines. Catalogue illustré. TWEDDLE CHICKS, Fergus, Ontario.

PATATES de semences à vendre, variété Cobbler et Kenebec, grosseur oyenne, prix \$0.03 la lb. ROSAIRE BÉDARD, 214 ch. Ste-Dominique, St-Hyacinthe. (514) 773-6412.

SILOS

BÉTON ARMÉ COULÉS
16' - 18' - 20' - 24' diam. int.

"Silo Beaudry pas de soucy c'est pour la vy"

Vide - Silo "PATZ" chariot électrique C.S.F.

SILOS BEAUDRY INC.

ST-MARC, QUÉ. JOL 2E0
Tél.: (514) 584-3248

SILOS

SILO ACIER GALVANISÉ
SILO ACIER INOXYDABLE
SILVER SHIELD

Silo pour ensilage 50 à 1500 tonnes. Silo sans oxygène pour maïs humide: Silo à grain avec système d'aération. Silo séchoir statique feuilles ondulées Silo séchoir ROTO-FLO 2,400 lb/hr. Élévateur à godets — Convoyeur à vis. Crible — balance — séchoir à foin: Equipement de meunerie.

Service d'un Ingénieur Agronome. ODILON LEBRUN & FILS INC., Distributeurs

Tél.: (819) 227-4908, 2 Ste-Julie Maskinongé, P.Q.

ENCAN

FERME 60 arpents à St-Jacques, spécialisée culture maraichère, clientèle établie, 3 serres; 14,000 pieds carrés, chauffage central dans chaque serre, air climatisé, système d'alarme, système d'irrigation, maison mobile 60 x 12, cause santé. M. GERNAEY, 5 ruisseau, St-Georges-nord, St-Jacques. Tél.: 839-2200.

ST-CÉSaire, route 1, 3 fermes adjacentes totalisant 250 arpents, 2 avec cours d'eau. Quota lait nature, avec ou sans animaux ou roulant. LAURENT BRODEUR, 469-2583.

FERME à vendre située à St-Césaire, Cité Rouville P.Q. 112 arpents en culture avec porcherie et maison de 7 pièces. Tél.: 469-2620 (le soir).

TRÈS belle ferme à vendre avec ou sans roulant, 2 maisons neuves, grange-étable, comble français, loge 135 bêtes, 80 attaché, silo 17' x 50' de hauteur, garage de réparation avec outillage, salle de traite mécanisée, quota de lait de transformation, 750,000 lb, 600 acres de terre à culture, cause de vente: retraite, pas de relève. La Terre de Chez Nous, 515 ave Viger, Montréal, (case 72).

ST-CLET: (747) ferme de 210 arpents avec maison, grange-étable, cheptel, prix: \$125,000. Inf.: Lucien Giraldeau, 455-3533, C.E.V.S., 455-3375, 371-5777.

STE-MARTHE (752) ferme de 270 arpents incluant 2 maisons, 1 grange-étable mécanisée, 2 granges de champ, prix \$155,000. Inf.: Lucien Giraldeau: 455-3533, C.E.V.S., 455-3375, 371-5777.

FERME, 23 milles du pont de Québec, 120 arpents car. Maison canadienne, parfait état, 17,000 plants de fraises. Machinerie agricole incluse. Prix \$52,000. M.L.S. Jean-E. Caron, 1 (418) 667-8010, 1 (418) 598-3916. IMMEUBLES WESTGATE COURTIER.

Si vous voulez vendre votre ferme: contactez nous. Nous vendons des fermes laitières depuis près de 20 ans. Nos clients ont des capitaux nécessaires.

VOUS SIGNEZ SEULEMENT CHEZ LE NOTAIRE

H. POLL (Courtier)
5178 Côte St-Antoine
Montréal
Tél.: (514) 486-7311

ST-DOMINIQUE: ferme, terre 80 arpents, résidence 7 pièces, dépendance, garage, porcherie en opération; 550 porcs, 4 silos. Prêt agricole transférable avec ou sans équipement. M.L.S Yves Gendron, 861-4470. IMMEUBLES WESTGATE COURTIER.

BROMONT: fermes à vendre, une 500 acres avec machinerie et roulant, bien située, ruisseau qui longe la terre, l'autre 250 acres se vend nue, belle vue sur montagne, lac de 4 acres, maison 14 pièces. (Photo M.L.S.). J. Cardinal 263-1025, 372-1620 (frais virés). IMMEUBLES WESTGATE COURTIER.

HENRYVILLE: ferme, spécialisée dans l'élevage de lapins, 500 femelles en opération, 15,000 lapins, plus poste d'abattoir autorisé pour la région, commerce très rentable, il faut voir (photo M.L.S.). G. Fleury, 658-6681, 348-6831. IMMEUBLES WESTGATE COURTIER.

L'ACADIE: ferme 145 arpents avec bungalow pierre et brique, 5 pièces et sous-sol fini, 4 pièces, 5 bâtiments et toute la machinerie nécessaire à la culture, tels: 5 tracteurs, 1 camion 5 tonnes, semoir-moissonneuse et séchoir à ma

REVUE DES MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviiculture.

Judi, le 28 novembre 1974

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières
Prix du gros au détail
à Montréal

POULETS	
(Sous glace)	
moins de 4 lb	51¢ - 56¢
4 lb et moins de 5	55¢ - 60¢
5 lb et moins de 6	66¢ - 70¢
6 lb et plus	69¢ - 70¢

POULES	
Moins de 4 lb	nil
4 lb et moins de 5	nil
5 lb et moins de 6	nil
6 lb et plus	48¢-49¢

JEUNES DINDONS	
Moins de 10 lb	66¢-71¢
10 lb et moins de 16	65¢-69¢
16 lb et plus	59¢-63¢
Canards	90¢-92¢

Semaine se terminant
le 7 décembre 1974

VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs
à Montréal

POULETS	
À griller	
moins de 5 lb	30½¢
5 lb et moins de 6	30½¢
6 lb et moins de 7	30½¢
7 lb et plus	35½¢

POULES	
Moins de 5 lb	.03¢
5 lb et moins de 6	.03¢
6 lb et moins de 7	.03¢
7 lb et plus	.12¢

JEUNES DINDONS	
Moins de 12 lb	.38½¢
12 lb et moins de 20	.39½¢
20 lb et plus	.38¢

OEUF

Prix des oeufs en vigueur pour la semaine
se terminant le 7 décembre 1974

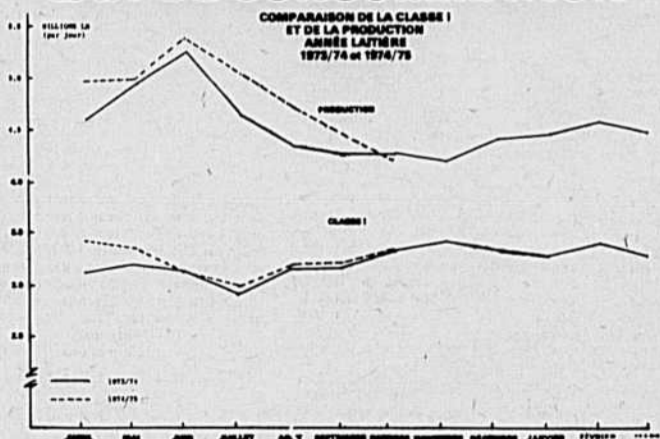
Ces prix sont fournis par
le ministère fédéral
de l'Agriculture

Ces prix sont fournis par
la Fédération des producteurs
d'oeufs du Québec

Producteurs Ontario	Producteurs Québec	Distributeurs
A-Extra-Gros 63¢	64½¢	76¢
A-Gros 60¢	61½¢	73¢
A-Moyens 56¢	57½¢	69¢
A-Petits 46¢	47½¢	59¢
A-Pec-Wee nil	27½¢	39¢
En vrac		.03¢ de moins

N.B. Ces prix sont établis par les Offices provinciaux de commercialisation des oeufs et sont sujets à des cotisations imposées par ces Offices.

LAIT DE CONSOMMATION



Source: Fédération des Producteurs de lait du Québec.

FRUITS ET LÉGUMES

Prix payés au marché central
métropolitain pour les produits
de première qualité
jusqu'à 9 heures a.m.
mardi, le 3 décembre 1975

FRUITS

POMMES: Cortland 4.00 - 4.25/boîte de verger, McIntosh 4.25 - 4.50/boîte de verger, Jaunes et Rouges Délicieuses 6.00/boîte de verger, McIntosh 5.50 - 5.75/12 cellos de 3 lb, Cortland 5.25/8 cellos de 5 lb.

LÉGUMES

BETTERAVES: 3.00 - 3.50/50 lb, 1.75 - 2.00/25 lb.
CAROTTES: 2.00/50 lb, 3.50 - 4.00/24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb, mini-carottes 4.00/20 cellos de 12 oz.
CHOUX: Verts 2.00 - 2.50/16 ou 50 lb, Rouges et Savoie 3.00 - 3.50/12.
CHOUX CHINOIS: 3.50/12.
LAITUE: Frisée 3.50 - 3.75/24.
OIGNONS: Jaunes Gros 2.75 - 3.00/50 lb, Moyens 2.50 - 2.75/50 lb, 0.65 - 0.75/10 lb, 3.50 - 4.00/24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb, Rouges moyens 4.50 - 5.00/50 lb, ou 3.25 - 3.75/12 cellos de 2 lb.
PANAIS: 4.00/12 cellos de 2 lb.

POIREAUX: 1.50 - 1.75/12.
RABIOLES: 4.00 - 4.50/25 lb.
RUTABAGAS: Ordinaires 2.50 - 3.00/50 lb.
POMMES DE TERRE: 1.90 - 2.00/50 lb.
ARBRES DE NOËL: 30.00 - 33.00/12.

VENTES PAR LES GROSSISTES

POMMES DE TERRE: I.P.-E. 2.10 - 2.20/50 lb, 1.15 - 1.25/25 lb, 0.50 - 0.55/10 lb, N.-B. 2.00 - 2.15/50 lb, 1.10 - 1.20/25 lb, 0.47 - 0.52/10 lb, Québec 1.90 - 2.00/50 lb, Caroline du Nord sucrées 7.25 - 7.50/50 lb, Russett Oregon 8.50 - 8.75/90 à 100 tubercules.



le 7 décembre 1974

Prix du fromage: blanc 91.5¢, coloré 91.8¢.



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du ministère fédéral de l'Agriculture, Service des marchés, en collaboration avec les agents à commission du marché de l'Est et les acheteurs. Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative canadienne du bétail; Maher W.H.; J.L. Dagenais; et Louis Levine. Pour renseignements supplémentaires: tél.: 526-2843.

Les réceptions au marché de l'Est, lundi, le 2 décembre 1974: 300 bovins, 543 veaux, aucun porc, aucun agneau ni mouton.

À la suite d'une demande limitée et d'un marché très lent ainsi que de la chute des prix de la semaine dernière, les réceptions, lundi, ont été inférieures de 500 têtes. La demande s'est maintenue limitée et le marché était sensiblement le même. Compte tenu de la qualité des bouvillons et des taures offerts en vente, les prix sont restés stables. Le prix des vaches s'est amélioré de \$1.0. La demande pour les taureaux est très limitée.

La situation des veaux ne s'est pas améliorée et la demande pour les veaux communs (léger) est nulle et les abattoirs les achètent sous forme "abattus". La demande est très limitée et le marché est lent et les prix payés pour toutes les catégories sont demeurés stables comparés à ceux de la semaine dernière.

La moyenne des prix du porc en Ontario, pour lundi, le 2 décembre 1974: à l'indice 100: \$58.60.

BOUVILLONS

Communs 18.50-32.50

VACHES

D-1-2 18.00-21.75
D-3 15.00-17.75
D-4 10.25-14.75

VEAUX DE LAIT

Bons 50.00-60.50
Ventes jusqu'à nil
Moyens 40.50-49.00
Communs 13.00-39.00
De remplacement 20.00-38.50

TAUREAUX

16.50-26.50

TAURES

Communes 21.50-30.00

AGNEAUX

Bons aucun
Communs aucun
Légers aucun

MOUTONS

Bons aucun
Communs aucun

PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur
la fermeture des marchés du 29 novembre 1974

Prix de gros aux cent livres aux meuneries net sur wagon
(en vrac par wagon complet)

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Sorel
Blé	6.81	6.73	nil	6.88
Orge	6.66	6.56	nil	6.66
Avoine canadienne	6.40	6.25	nil	6.44
Maïs américain (Jaune, no 3)	7.09	7.04	nil	nil
Maïs ontarien (Jaune, no 3 C.E.)	6.92	6.97	nil	nil

MONTREAL

	Semaine courante	Semaine dernière	Même semaine 1973
Son de blé	5.60	5.60	5.70
Gru rouge de blé	5.70	5.60	5.90
Tourteau de soya 49%	9.20	8.48	10.85
Tourteau de soya 44%	8.70	7.98	10.10
Tourteau de colza 34%	5.75	5.75	6.50
Luzerne déshydratée (100,000-A)	5.50	5.50	5.75

Source: Office canadien des Provenades

Prix pondérés des céréales fourragères aux meuneries de l'Ouest et principaux parcs d'engraissement, quinzaine se terminant le 22 novembre 1974. (MARCHÉ LIBRE - Base: Tête des Grands Lacs).

	Blé CWRS #3 100 Boisseau livres	Orge alim. #1 100 Boisseau livres	Avoine alim. #1 100 Boisseau livres
	3.60 6.00	2.76 5.75	1.74 5.12
Prix quotidiens des céréales fourragères (BOURSE - Base: Tête des Grands Lacs).			
3 déc.	3.91½ 6.53	2.97½ 6.20	1.94½ 5.72
2 déc.	3.90½ 6.50	2.94½ 6.13	1.93 5.68
29 nov.	3.91¼ 6.53	3.01¼ 6.28	1.94¼ 5.73
28 nov.	3.92 6.53	2.99¼ 6.24	1.95 5.74
27 nov.	3.91 6.52	2.98 6.21	1.94½ 5.72

N.B. Les prix aux meuneries et parcs d'engraissement sont fournis pour fins de comparaison seulement avec ceux de la bourse. Ces derniers prix, qui servent de base pour l'établissement des cours dans l'Est, fluctuent chaque jour et sont calculés à partir d'une source compétitive en provenance d'un marché étranger. Il suffit d'ajouter les marges fixes de transport depuis Thunder Bay pour obtenir les prix en vigueur au Québec et dans les Maritimes.

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINÉE
Judi, le 28 novembre 1974
FAB MONTRÉAL

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92, 84¢, 93, 85¢.

Prix du gros au détail - pains (moyenne hebdomadaire) 89.1¢ la livre. Prix de vente par la Commission Cana-

dienne du lait, en 56 lb., 85¢. Poudre de lait écrémé: ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé, Canada 1ère catégorie, sacs 52½¢ à 56¢. Procédé rouleaux, 54¢. Aliments du bétail, 42¢ à 43¢.

Poudre de lait de beurre, animal 41¢ à 43¢. Poudre de lait de beurre comestible 47½¢ à 48½¢.

Poudre de lacto-sérum (pe-

tit lait de fromage). Pulvérisation, comestible non hydroscopique, 25½¢. Pulvérisation bétail: 16¢. Procédé rouleaux, bétail 07½¢ à 09¢.

Lait évaporé, caisse 48/16 \$13.35.

le 7 décembre 1974

Prix du fromage: blanc 91.5¢, coloré 91.8¢.

PORCS ABATTUS

Lundi, le 2 décembre 1974 LA SEMAINE DERNIÈRE

Prix payés à Toronto		Prix payés en Ontario	
Porcs	58.05-60.00	Porcs	56.50-58.50
moyenne	58.85	moyenne	57.80
Truies	34.55-34.75	Truies	34.45-35.20
moyenne	34.66	moyenne	34.93

Prix payés en Ontario		Prix payés en Ontario	
Porcs	57.35-60.00	Porcs	56.00-58.50
moyenne	58.60	moyenne	57.36
Truies	33.25-34.75	Truies	33.50-35.20
moyenne	34.30	moyenne	34.30

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de porcs de l'Ontario.

La pénurie des provendes se confirme

L'arrêt de travail des inspecteurs responsables de la classification des grains déclenché le 23 novembre se poursuivait toujours en date du 2 décembre, à la rédaction de ces lignes. Ce conflit qui bloque le chargement des bateaux à la Tête des Grands Lacs prend des proportions dramatiques alors que la Voie maritime du Saint-Laurent doit officiellement interrompre ses activités vers la mi-décembre.

par Pierre COURTEAU

Au 27 novembre, les stocks des grains entreposés aux ports du St-Lau-

rent étaient de l'ordre de 10,218,100 boisseaux. Bien que ce volume représentait une augmentation de quelque 1,766,000 boisseaux sur la semaine précédente, à cause notamment d'un arrivage de 900,000 boisseaux de maïs-grain en provenance des États-Unis, il ressort que les réserves s'effriteront rapidement au cas où les arrivages massifs de céréales en provenance de Thunder Bay ne pourraient être acheminés par bateau. Les chances sont bien minces, compte tenu qu'il faudrait au moins une semaine après un éventuel règlement du conflit pour que de nouveaux bateaux soient déchargés à Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Québec, il ne resterait en fait qu'une semaine à peine pour combler une partie des déficits prévisibles.

Il semble de plus en plus évident que les agriculteurs québécois devront de nouveau affronter une pénurie de céréales fourragères au cours de l'hiver, que cette pénurie pourrait être d'une gravité sans précédent, et qu'il leur faudra dès à présent compter avec les substituts ou même, à la rigueur, réduire leurs élevages.

Selon l'Office canadien des Proven- des, un bateau contenant un million de boisseaux de maïs-grain américain serait en route à destination du Québec. Cet arrivage additionnel laisse tout de même les observateurs perplexes, compte tenu qu'à la fermeture au 19 décembre 1973, les quatre stations portuaires du Québec disposaient d'un total de 15 millions de boisseaux. Et ce dernier volume, faut-il le préciser, était alors déjà considéré comme anormalement bas à la fermeture de la Voie maritime.

Toujours dans l'hypothèse que la grève des inspecteurs se prolonge, et en tenant compte du million additionnel de maïs-grain américain qui est attendu, il est vraisemblable que les stocks disponibles vers le 17 décembre — date prévue pour la fermeture de la navigation en 1974 — atteignent à peine 8.5 millions de boisseaux. Ce calcul est effectué à partir d'une consommation hebdomadaire moyenne de 1.2 million de boisseaux et n'inclut pas d'autres arrivages imprévisibles pour le moment.

Il n'est donc pas impossible que les stocks rejoignent ce bas niveau sans précédent, si on considère par ailleurs que plusieurs wagons ferroviaires sont déjà remplis et immobilisés dans les Prairies, à cause de la grève. En dernière heure, il appert qu'un certain nombre de ces wagons ont pu être détournés par la Commission canadienne du blé et seraient en route à destination des meuneries de l'Est. Il s'agit là, d'expéditions directes qui ne passeront pas par la route habituelle de Thunder Bay. À l'Office canadien des Proven- des, à Montréal, une porte-parole précise que ces expéditions par rail peuvent être acheminées aux Meuneries du Québec en trois semaines, dans les meilleurs délais. Ce transport comprend uniquement des commandes déjà enregistrées avant le début du conflit puisque le délai minimum requis entre l'achat dans les Prairies et la livraison par chemin de fer au Québec est de six semaines.

Pour sa part, l'UPA ne cache pas son inquiétude devant cette nouvelle menace de pénurie et d'augmentation des prix des céréales fourragères. Elle constate qu'à Trois-Rivières, notamment, la situation a déjà atteint un degré critique puisque les réserves d'orge et d'avoine sont déjà épuisées et les stocks de blé sont inférieurs à 100,000 boisseaux.

Une mission spéciale a été mise sur pied et rencontrera possiblement les officiels de la Commission canadienne du blé, à Winnipeg. Lors de cette visite, qui devrait avoir lieu vers la mi-décembre à Winnipeg, l'UPA et la

CCB vérifieront l'application pratique de la nouvelle politique dite d'équité du gouvernement fédéral et les porte-parole des agriculteurs québécois examineront aussi les opportunités d'approvisionnement directs des Prairies.

(Suite de la page 14)

ATTENTION CULTIVATEURS!

JE suis toujours "ACHETEUR" de terres avec roulant de ferme au complet quel que soit l'endroit au Québec. Paiement argent comptant. ALBERT BRETON, ENCANTEUR LICENCIÉ, INVERNESS, C.T.E. MÉGANTIC. Tél.: (418) 453-2681.

ATTENTION! ATTENTION!

Messieurs les Cultivateurs qui projetez de vendre votre troupeau et roulant en 1974, vous avez sans aucun doute pensé

le faire par Encan. Ne tardez pas pour choisir une date qui vous conviendra, il est important de la déterminer immédiatement; plusieurs ont déjà choisi leur date. Merci d'avance pour votre bon encouragement. Une visite vous convaincra. S'adresser à:

GEO. ÉTIENNE LEBLANC

ENCANTEUR LICENCIÉ
ST-BARNABÉ-SUD,
Cité St-Hyacinthe,
Tél.: 792-3595

JE SUIS ACHETEUR de troupeaux et de roulant de ferme. Je suis à votre dispo-

sition pour tous genres d'Encans dans la province et vous assure entière satisfaction à prix raisonnable. S'adresser à: LEO DASTOUS, Encanleur licencié bilingue, LAURIERVILLE, C.T.E. MÉGANTIC. Tél.: (819) 365-4419. Propriétaire de l'industrie Blocs de Ciment THERMOS ENR., LAURIERVILLE.

ATTENTION Cultivateurs... Je vous offre mes services pour tous genres de vente par Encan; je suis aussi acheteur de terre et roulant. Merci pour votre bon encouragement. Ma devise est toujours la même: "Bien vous servir". JEAN-PAUL DU-BOIS, ENCANTEUR LICENCIÉ, PLESSISVILLE — Cité Mégantic. Tél.: (819) 362-7240

Majoration de 25% des tarifs ferroviaires

Une augmentation substantielle de 25% s'ajoutera aux frais de transport par rail de plusieurs productions agricoles à compter du 1er janvier 1975.

Cette hausse s'applique notamment au transport du maïs ontarien vers le Québec, du gluten, (un sous-produit du maïs), de l'Ontario vers le Québec et les Maritimes et des issues de minoterie (son et gru), dans l'ensemble des provinces.

Toutes les viandes fraîches et congelées, les oeufs et plusieurs autres produits transportés de l'Ouest canadien vers l'Est sont également sujets à la majoration de tarif.

L'Office canadien des provendes, qui a communiqué cette nouvelle à la TCN, précise que la hausse n'est pas généralisée à cause d'un précédent gel des taux. Elle s'applique en fait aux routes de transport dont les taux n'avaient pas été majorés depuis 18 mois.

M. William Ozard prend sa retraite

M. William Ozard, vice-président et gérant des opérations de la Société du crédit agricole, prendra sa retraite le mois prochain après s'être dévoué de nombreuses années au service public.

M. Ozard était auparavant surveillant régional pour la Colombie-Britannique. Il a aussi travaillé à l'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. M. Ozard est membre de l'Institut agricole du Canada.

N.D.L.R. On aura compris que dans le reportage sur la fête du 50e anniversaire de l'UPA telle que relatée dans la TCN de la semaine dernière qu'il s'agissait bien du jeudi 21 novembre et non du jeudi 7 novembre, tel qu'indiqué. Il faut croire que le jeudi 7 novembre, jour historique de la rencontre avec le Cabinet des Ministres était resté profondément marqué dans le subconscient de la rédactrice...

VENTE DE VERRATS

de race pure

À la Station d'Alimentation de Lennoxville

Mardi, le 10 décembre 1974

Organisée par la Société des Éleveurs de porcs du Québec

Invitation à tous les producteurs de porcs

Geo. Mayrand

secrétaire

226, rue Quintal
Laval-des-Rapides
Tél.: 669-7724

POILS - DUVET DISPARUS

Voici le nouveau traitement BETULIQUE qui élimine rapidement poils et duvet absolument sans douleur et inoffensif pour la peau. BETULIQUE neutralise radicalement la repousse. Grand succès obtenu. \$3.00 port payé. P.S.L. accepté. Commandez à: Laboratoire Moderne Ltée, C.P. 800, St-Félicien, Cité Roberval, Québec.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

201 est, boulevard Crémazie

MONTREAL

H2M 1L3

AVIS D'AUDIENCE

Requérante: FROZEN DESSERTS LTD.
2080, rue de l'Espérance
MONTREAL

Sujet: Demande de permis pour la fabrication de crème glacée à partir de solides de lait et de beurre -

Avis est par les présentes donné, que la Régie entendra la demande de la requérante lors d'une audience qu'elle tiendra aux date, heure et lieu ci-après:

Date: 18 décembre 1974

Heure: 10:00

Lieu: Bureaux de la Régie
201 est, boulevard Crémazie
3e étage
Montréal

Toute personne ayant des représentations à faire lors de cette audience est priée d'en informer la Régie quelques jours à l'avance.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

par: Me Gilles Le Blanc, secrétaire

DOCUMENTATION

GRATUITE

une nouvelle brochure sur le traitement de la mammite

Le traitement de la VACHE TARIÉ

Réduisez les pertes dues à la mammite

Renseignez-vous sur les techniques modernes de traitement de la vache tarie. Apprenez les méthodes nouvelles de prévention de la mammite. La brochure contient ces renseignements.

Obtenez-la gratuitement de votre vétérinaire.

Offerte à titre de Service au public par les

Ayerst*

LABORATOIRES AYERST
Division de
Ayerst McKenna & Harrison Limitee
Montreal Quebec